

## **Compte rendu du Conseil Municipal** **du vendredi 27 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 27 septembre, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire,

### Présents :

Denis ARNDT - Valérie HAIDAR - Daniel LEROY – Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Ludovic CAMPITELLI - Marianne GEBEL (à partir du point 5) - Daniel BRUNSTEIN - Mireille PELE - Patricia JAEGLE – Dominique HEROLD - Marie-Jeanne BASSO - Jean-Marc KEMPF - Isabel FREUDENREICH - Sébastien LABOUREUR – Frédérique MACQUET - Emmanuel AQUINO - Mireille WEISS - Benoît FREYBURGER – Pascale CAZAURAN - Claude KLINGER-ZIND (à partir du point 17) - Didier SCHERRER - Dominique CHERY

### Pouvoirs :

Lucette SPINHIRNY a donné pouvoir à Monsieur le Maire  
Carine NÄGL a donné pouvoir à Marie-Jeanne BASSO  
Marianne GEBEL a donné pouvoir à Valérie HAIDAR (jusqu'au point 4)  
Guy DAESSLE a donné pouvoir à Didier SCHERRER  
Claude KLINGER-ZIND a donné pouvoir à Dominique CHERY (jusqu'au point 16)

### Absente excusée :

Dominique BERGMANN - MULLER

Date de convocation : vendredi 20 septembre 2019

Présents : 23 présents des points 1 à 4 - 24 présents des points 5 à 16 et 25 présents des points 17 à 21

Pouvoirs : 5 pouvoirs des points 1 à 4 - 4 pouvoirs des points 5 à 16 et 3 pouvoirs pour points 17 à 21

Votants : 28

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Sébastien LABOUREUR est désigné secrétaire de séance du conseil municipal du 27 septembre 2019.

### **2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2019**

Le conseil municipal, par 24 voix pour, 4 voix contre, adopte le procès-verbal de la séance du 26 juin 2019.

### **3. Rapport d'activités 2018 de Colmar Agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque commune membre. Vous trouverez ci-joint le rapport d'activité 2018 de Colmar Agglomération.

- Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2018 de Colmar Agglomération sans observation ni remarque.

*Annexe 1 : Rapport d'activités 2018 de Colmar Agglomération*

### **4. Avis sur le Programme Local de l'Habitat arrêté de Colmar Agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Maire

La réalisation du troisième Programme Local de l'Habitat (PLH) de Colmar Agglomération a été initiée par délibération du conseil communautaire du 4 février 2016. Ce PLH s'inscrit dans le prolongement du deuxième PLH couvrant la période 2011-2016 et pour lequel deux prorogations d'une durée d'une année chacune ont été délibérées par les conseils communautaires des 30 mars 2017 et 22 mars 2018 après les avis favorables du représentant de l'Etat dans le département.

Les études ont débuté en juillet 2016 et les différents documents constitutifs ont été élaborés par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Haut-Rhin pour la partie "diagnostic", et par le cabinet d'étude ENEIS/KPMG pour les volets "document d'orientations" et "programme d'actions".

#### **I. Objectifs et contenu du PLH**

Le PLH est le document qui formalise la politique de l'habitat, dans toutes ses composantes. Il couvre l'intégralité du territoire des communes de Colmar Agglomération, et est établi pour une durée de six ans (2019-2024). Le contenu du PLH est réglementairement cadré par le code de la construction et de l'habitation et a comme objectif de définir les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement en garantissant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements sur l'ensemble du territoire de Colmar Agglomération.

Le PLH présente également les objectifs de production de logements par commune, et en particulier les logements sociaux pour celles soumises à l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, dite loi SRU. Le PLH comprend pour l'ensemble de ses communes membres :

1. **Un diagnostic** sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire.
2. **Un document d'orientation** comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme qui se décline comme suit :
  - Orientation 1 : Connaître le marché de l'habitat et du foncier
  - Orientation 2 : Produire une offre de logements diversifiée et qualitative
  - Orientation 3 : Participer à l'observation du peuplement
  - Orientation 4 : Améliorer le parc existant afin de renforcer son attractivité
  - Orientation 5 : Participer à l'observation des copropriétés

Orientation 6 : Développer le parc à loyer modéré et très modéré et veiller à la bonne adéquation entre l'offre et la demande sociale

Orientation 7 : Promouvoir des solutions adaptées à tous les profils de population

### **3. Un programme d'actions détaillé** pour l'ensemble du territoire qui se décline de la manière suivante :

- Action 1 : Aider les bailleurs à construire dans le neuf et en acquisition/amélioration des logements aidés
- Action 2 : Aider les bailleurs pour la rénovation du parc aidé existant
- Action 3 : Accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs modestes et très modestes
- Action 4 : Travailler avec les bailleurs sociaux et les promoteurs privés sur la programmation des logements
- Action 5 : Démontrer et demander le classement de la ville de Colmar en zone B1
- Action 6 : Observer localement l'habitat et le foncier
- Action 7 : Suivre la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)
- Action 8 : Améliorer la connaissance des problématiques rencontrées par les copropriétés du territoire
- Action 9 : Favoriser l'adaptation du parc et de l'environnement aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap
- Action 10 : Veiller à une production de logements favorisant les parcours résidentiel des jeunes
- Action 11 : Veiller à une offre de logement et d'hébergement accessible et adaptée aux personnes défavorisées
- Action 12 : Gens du voyage

Le PLH s'inscrit certes dans un cadre réglementaire précis, mais il vise avant tout à répondre aux besoins et spécificités constatés sur le territoire de Colmar Agglomération. Par exemple, les dispositions réglementaires relatives aux obligations en matière de production de logements sociaux pour les communes déficitaires, nécessitent d'être mises en rapport avec les capacités foncières des communes et des capacités financières des bailleurs sociaux. On peut noter que les élus de l'agglomération soutiennent la fongibilité du pourcentage de logements sociaux à l'échelle de l'ensemble des vingt communes du territoire.

Au 1er janvier 2017, le pourcentage de logements sociaux était de 32,7 % pour la Ville de Colmar, 8,3% à Horbourg-Wihr, 18,9 %, à Ingersheim, 11,7 % à Turckheim, et 14 % à Wintzenheim. La moyenne sur Colmar Agglomération dépasse le taux de 20 % prescrit par la loi SRU avec 24 %.

Pour mémoire, le PLH doit être compatible avec les orientations et objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale Colmar – Rhin -Vosges. Les Plans Locaux d'Urbanisme doivent quant à eux, être compatibles avec le PLH.

### **4. Budget annuel prévisionnel**

- Action 1 - Aider les bailleurs à construire dans le neuf et en acquisition/amélioration des logements aidés : 364 000 €
- Action 2 - Aider les bailleurs pour la rénovation du parc aidé existant : 72 000 €
- Action 3 - Accompagner les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs modestes et très modestes : 40 000 €
- Action 6 - Observer localement l'habitat et le foncier en partenariat avec l'ADIL et les partenaires locaux
- Action 7 - Suivre la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) : Convention avec l'AREAL : 1500 €/an
- Action 8 - Améliorer la connaissance des problématiques rencontrées par les copropriétés du territoire : Ne serait pas une dépense annuelle, mais selon les demandes des communes SRU

- Action 9 - Favoriser l'adaptation du parc et de l'environnement aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap : Ne serait pas une dépense annuelle, mais selon les demandes des communes SRU

Total prévisionnel annuel de 477 500 €

## **II. Concertation**

L'élaboration du PLH s'est effectuée dans le cadre d'un large travail partenarial mené avec toutes les personnes morales associées afin d'aboutir à un document partagé.

Des séminaires élus, des ateliers thématiques, en présence notamment des élus et des organismes partenaires, ont été organisés aux moments clés de l'élaboration du PLH : en décembre 2016 sur le diagnostic, en avril et en juin 2017 sur les premières pistes d'orientations stratégiques issues du diagnostic, et en juin 2018 sur le projet de programme d'actions.

En outre, plusieurs comités techniques ont été organisés pour approfondir et partager les orientations et actions, et les éléments pressentis concernant la programmation de logements.

Les services de l'Etat ont été régulièrement rencontrés et ce, à toutes les étapes de la procédure, pour partager les enjeux et enrichir la réflexion menée. Le résultat de cette concertation aboutit au projet de PLH figurant en pièce jointe.

## **III. Les objectifs de Wintzenheim dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de Colmar Agglomération**

En 2017, à Wintzenheim, on pouvait constater :

- Taux de logement social : 14% avec 482 logements locatifs sociaux
- Nombre de demandeurs de logements sociaux toutes demandes confondues: 176
- Taux de satisfaction toutes demandes confondues : 28%
- Taux de logements vacants : 260 logements vacants (7,2 % des résidences principales) avec une estimation de 15 % pouvant être remis sur le marché.

Dans le cadre du PLH, les orientations qualitatives sont essentiellement tournées vers :

- Une programmation résidentielle potentielle prenant en compte les emprises foncières identifiées,
- La préservation des équilibres sociaux à travers l'accueil des familles, la réponse aux besoins des personnes âgées et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours résidentiel. Il s'agit notamment de promouvoir le développement de l'accession abordable à la propriété à destination des jeunes ménages.
- Quant au développement résidentiel, il comprend le réinvestissement du parc existant à travers la lutte contre la vacance (avec la taxe sur les logements vacants) et la recherche de conventionnement pour la réhabilitation de logements dans le parc privé ainsi que la production d'une offre neuve.

Le Programme Local de l'Habitat prévoit à Wintzenheim les éléments suivants :

		Surface en ha	Densité (log/ha)	Nombre de logements programmés	Nombre de logements sociaux	% de logements sociaux
Zone 1AU	Secteur Schweitzer Ouest	0,9	40	35	11	30% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
Zone U	Site Jaz	2	40	70	21	30% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
				25	25	100% - logements réhabilités avec l'ANAH
Zone U	Zone OAP en zone U-rue du Chêne	0,4	25	10	3	30% de LLS en PLUS ou PLS
Zone U	Zone secteur sud – rue du Feldkirch	0,6	25	15	5	30 % de LLS en PLUS ou PLS
Zone U	Emplacements réservés	0,6	30	18	6	30 % de LLS en PLUS ou PLS
Diffus	Dents creuses	5,4	12	65	15	
<b>Total opérations de densification</b>				<b>238</b>	<b>86</b>	

		Surface en ha	Densité	Nombre de logements programmés	Nombre de logements sociaux	% de logements sociaux et répartition
Zone 1AU	Poisson rouge	1,9	40	75	23	30% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
Zone 1AU	Flachsland zone Nord	2,5	50	125	50	40% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
Zone 1AU	Flachsland zone Sud	2,6	50	130	52	40% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
Zone 1AU	Secteur rue Sontag/ Schmitt	1,6	40	64	19	30% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
Zone 1AU	Secteur Schweitzer Est	2,2	40	88	26	30% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
<b>Total opérations en extension</b>				<b>482</b>	<b>170</b>	
<b>Total</b>				<b>720</b>	<b>256</b>	

Si les échéances sont différentes entre le PLU fondé sur une perspective d'environ 15 ans (2019- 2033) et le PLH sur 6 ans (2019-2024), les deux documents ont été élaborés en même temps afin de garantir la cohérence des objectifs et des moyens mis en œuvre. L'élaboration des deux documents a été réalisée en étroite concertation. Dans le PLU, les Orientations d'Aménagement et de Programmation mettent en œuvre les objectifs de production fixés ci-dessus dans le PLH, en cohérence avec l'établissement des Secteurs de Mixité Sociale établis dans le PLU.

Toutefois, il s'avère que des ajustements sont à intégrer dans le PLH arrêté. En effet, suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à plusieurs demandes et les modifications suivantes ont été réalisées dans le PLU approuvé :

- Le Secteur Schweitzer Ouest (constitué à l'origine de zone A et 1AU) a été reclassé en partie en zone 1AU et en zone U, ce qui a eu pour effet de lui donner une surface supérieure à 1ha et est donc maintenant considéré comme une zone d'extension et non plus comme une zone de densification et ce malgré sa situation en centre – ville.
- Le secteur rue Sontag/ Schmitt a également connu des modifications de zonage, une partie de la zone 1AU passant en zone U. Là encore, les surfaces et le nombre de logements ont été réajustés.
- Enfin, les modifications opérées dans ces deux zones ont également une incidence sur les surfaces identifiées en zones U, en dents creuses, avec une modification des surfaces, de la densité et de la production de logements.

Ces ajustements entre secteurs d'OAP ne modifient pas la production totale de logements ni celle relative aux logements locatifs sociaux, mais la répartition entre trois secteurs.

Les modifications sont inscrites en italique sur fond blanc, dans le tableau suivant :

		Surface en ha	Densité (log/ha)	Logements programmés	Logements sociaux	% de logements sociaux
Zone U	Site Jaz	2	40	70	<b>21</b>	30% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
				25	<b>25</b>	100% - logements réhabilités avec l'ANAH
Zone U	Zone OAP rue du Chêne	0,4	25	10	<b>3</b>	30% de LLS en PLUS ou PLS
Zone U	Rue du Feldkirch	0,6	25	15	<b>5</b>	30 % de LLS en PLUS ou PLS
Zone U	Emplacements réservés	0,6	30	18	<b>6</b>	30 % de LLS en PLUS ou PLS
<i>Diffus</i>	<i>Dents creuses</i>	<i>6,4</i>	<i>10</i>	<i>64</i>	<i>14</i>	
Total opérations de densification				202	<b>74</b>	

		Surface en ha	Densité	Logements programmés	Logements sociaux	% de logements sociaux et répartition
Zone 1AU	Poisson rouge	1,9	40	75	23	30% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
Zone 1AU	Flachsland zone Nord	2,5	50	125	50	40% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
Zone 1AU	Flachsland zone Sud	2,6	50	130	52	40% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
<i>Zone 1AU</i>	<i>Secteur rue Sontag/ Schmitt</i>	<i>1,3</i>	<i>40</i>	<i>52</i>	<i>16</i>	<i>30% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS</i>
<i>Zone 1AU</i>	<i>Secteur Schweitzer Ouest</i>	<i>1,2</i>	<i>40</i>	<i>48</i>	<i>15</i>	<i>30% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS</i>

Zone 1AU	Secteur Schweitzer Est	2,2	40	88	26	30% de LLS dont 30% mini de PLAI + 30 % maxi de PLS
<b>Total opérations en extension</b>				<b>518</b>	<b>182</b>	
<b>Total</b>				<b>720</b>	<b>256</b>	

#### **IV. Suite de la procédure**

Le conseil communautaire a arrêté le projet de PLH par délibération du 27 juin 2019.

Il est maintenant soumis pour avis aux communes membres et au syndicat mixte du SCoT qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis à compter de la réception des documents.

Au vu de ces avis, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau sur le projet et le transmet au représentant de l'Etat. Celui-ci le soumet pour avis, dans un délai de deux mois, au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH). Au vu de l'avis de ce comité, une nouvelle délibération de Colmar Agglomération sur les éventuelles demandes de modifications du Préfet sera prise et transmise à nouveau pour avis aux communes membres. Enfin, Colmar Agglomération délibèrera pour adopter le document final.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de prendre en compte les modifications précisées ci-dessus et de donner un avis favorable sur le projet de PLH.

Vu les articles L.302-1 et suivants et R302.1 et suivants du code de la construction et de l'habitation,  
Vu la délibération n°12 du 4 février 2016 prescrivant l'élaboration du troisième Programme Local de l'Habitat de Colmar Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,  
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.301-3, L.301-5-1, L.302-1 et suivants,

Vu l'article 61 de la loi n. 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n. 2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes Locaux de l'Habitat et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 voix contre :

- Demande la modification des chiffres relatifs à la programmation de logements tels qu'exposés ci-dessus,
- Emet un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat arrêté de Colmar Agglomération tel qu'annexé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 2 : Programme Local de l'Habitat arrêté de Colmar Agglomération (sur CD)*

#### **5. Reconduction du Droit de Prémption Urbain**

Rapporteur : Denis ARNDT

Les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme donne la possibilité aux communes dotées d'un P.L.U approuvé d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) telles qu'elles sont définies au P.L.U., un Droit de Prémption Urbain.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Le conseil municipal a délibéré en date du 13 mai 2005 pour instaurer le Droit de Préemption Urbain sur le Plan Local d'Urbanisme qui avait été adopté le 20 janvier 2005.

Le PLU a été révisé et approuvé en date du 26 juin 2019. Il s'agit donc de reconduire le principe du Droit de Préemption Urbain sur les zones du PLU actuel, à savoir l'ensemble des zones U et AU telles qu'elles sont indiquées dans les plans ci-joints.

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-24 et L2122-22,

**Vu** la délibération du conseil municipal du 26 juin 2019 approuvant le P.L.U. suite à sa révision,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2014 donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ;

**Considérant** l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption sur les zones U et AU du territoire communal selon les plans annexés) lui permettant de mener à bien sa politique foncière ;

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- modifie le champ d'application du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) issu du P.L.U. initial pour l'appliquer aux zones telles qu'elles figurent au plan de zonage du P.L.U. approuvé annexé à la présente, à savoir les zones urbaines U et les zones à urbaniser AU,
- Rappelle que le Maire à délégation pour exercer le droit de préemption, en tant que besoin, et conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière,
- Précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

Le périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain sera annexé au dossier de P.L.U. conformément à l'article R.123-19 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :

- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- à la Chambre Départementale des Notaires,
- au barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel est institué le Droit de Préemption Urbain,
- au greffe du même tribunal.



Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi qu'à l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme.

*Annexes 3A - 3B - 3C : Plans des zones soumises au Droit de Préemption Urbain (DPU)*

## **6. Reconduction de la déclaration préalable pour les ravalements des façades**

Rapporteur : Denis ARNDT

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) régleme les travaux de ravalement qui étaient soumis à déclaration préalable. Le décret n°2014-253 du 27 février 2014 a apporté certaines modifications au régime des autorisations d'urbanisme en permettant d'extraire les ravalements de façades à l'obligation de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme, hormis si le conseil municipal en décide autrement.

Afin de conserver cet outil qui garantit « *un droit de regard* » de la collectivité sur les travaux de ravalement qui constituent des éléments significatifs du paysage urbain, en cohérence avec le contenu du PLU, le conseil municipal a délibéré le 28 novembre 2014 dans ce sens.

Le Plan Local d'Urbanisme a été révisé et approuvé le 26 juin 2019. Il s'agit donc de reconduire la demande de dépôt de déclaration préalable en cas de ravalement de façade.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2007-817 du 11 mai 2007 relatif à la restauration immobilière et portant diverses dispositions modifiant le code de l'urbanisme et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 et notamment son article 9 portant les présentes dispositions applicables aux demandes d'autorisation déposées ;

Vu la délibération en date du 26 juin 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les travaux de ravalement à déclaration sur son territoire, en application de l'article R. 421-17-1 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement aux travaux de ravalement et d'éviter ainsi la réalisation de projets non-conformes,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de soumettre les travaux de ravalement à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R. 421-17-1 du Code de l'Urbanisme,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Instauration du permis de démolir**

Rapporteur : Denis ARNDT

La réforme des autorisations d'urbanisme introduite par l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005 a fait l'objet du décret d'application n° 2007-18 du 5 janvier 2007. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, date d'entrée en vigueur de cette réforme, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis.

L'article R.421-28 du code de l'urbanisme soumet à un permis de démolir, la démolition ou le fait de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction :

- Inscrite au titre des monuments historiques ou adossée à un immeuble classé au titre des monuments historiques,
- Située dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,
- Située dans un site classé ou inscrit,
- Identifiée par le Plan Local d'Urbanisme comme un élément de paysage à protéger.

Pour autant, le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble de son territoire, en application de l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme.

L'objectif d'instaurer le dépôt de permis de démolir sur le territoire communal est de permettre à la collectivité de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti.

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, il serait judicieux d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal dans un souci de protection des constructions pouvant présenter un intérêt architectural, esthétique, historique, environnemental ou culturel pour la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses article R.421-26 à R.421-29,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2019,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis ;

Considérant que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R.421-27 du Code de l'urbanisme ;

Considérant l'intérêt de la procédure d'obtention d'une décision favorable de permis de démolir permettant de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti, la rénovation du cadre bâti de la commune, une préservation du bâti traditionnel pavillonnaire et de maintenir une harmonisation avec les constructions existantes ;

Considérant que sont toutefois dispensées de permis de démolir, les démolitions visées à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme ;

Considérant qu'il est ainsi demandé au conseil municipal de confirmer l'obligation du dépôt de permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction hormis ceux visés à l'article R.421-29 du Code de l'urbanisme ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **8. Instauration de la demande d'une déclaration préalable pour les clôtures**

Rapporteur : Denis ARNDT

Dans le cadre de l'application de la réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, l'édification des clôtures est dispensée de toute formalité, sauf dans certains secteurs sauvegardés et les sites inscrits ou classés.

Néanmoins, le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme.

Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les murs, murets, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace. En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

Instaurer la déclaration de clôture permettra de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions des documents du Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes.

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme a émis des règles de construction sur les clôtures qu'il s'agit maintenant de faire respecter.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **9. Création d'une servitude de cour commune sur la parcelle 113 section 25**

Rapporteur : Daniel LEROY

Afin de réaliser le pôle médical à Logelbach, il est nécessaire de procéder à la construction à l'arrière du bâtiment existant, côté ouest, d'un local technique, d'un escalier et aussi à la mise en place d'un ascenseur.

Le pôle médical occupera les parcelles cadastrées section 25 n° 139, 145 et 146.

Cette construction sera édifiée sur la propriété formant le fonds dominant au côté ouest, à une distance inférieure des prospectus fixés par le règlement figurant dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wintzenheim. Compte tenu des règles d'urbanisme en vigueur, il est nécessaire de constituer entre les deux fonds une servitude réelle et perpétuelle.

Madame Marie-Jeanne SCHUBNEL et Madame Solange KIENLEN-SCHUBNEL, propriétaires des parcelles 111, 112 et 113 mitoyennes des terrains municipaux, ont accepté d'affecter d'une servitude réelle et perpétuelle dite de « cour commune », l'immeuble cadastré Section 25 numéro 113 au profit de l'immeuble cadastré section 25 n°145, appartenant à la commune de Wintzenheim.

En conséquence, elles autorisent expressément la commune de Wintzenheim à procéder à la restructuration et construction envisagée de l'extension susmentionnée, le tout sans respect des prospects entre les deux fonds.

La servitude de cour commune, sur la partie de terrain délimitée, aura pour conséquence d'interdire, sur l'ensemble de l'assiette de cette servitude, toute construction quelconque en élévation par le propriétaire du fonds servant, à savoir Madame Marie-Jeanne SCHUBNEL et Madame Solange KIENLEN-SCHUBNEL ou par les futurs ayants droit.

Cette prohibition constitue la seule restriction qu'auront à supporter les droits de propriété et de jouissance des propriétaires successifs de l'emplacement de cette cour commune. En conséquence, ces derniers conservent, pour le cas où ils construiraient sur le surplus du terrain, la faculté d'utiliser l'assiette de cette cour commune pour toute autre destination que celle prohibée. Tout aménagement de cette servitude ne pourra intervenir que d'un commun accord entre les propriétaires des deux fonds concernés.

La constitution de la servitude ci-dessus ne modifie pas les droits de propriété respectifs sur les immeubles intéressés ; par suite, chacun des propriétaires fera de son immeuble l'utilisation qui lui plaira en se conformant toutefois aux prescriptions découlant des règlements d'urbanisme et notamment celles découlant du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Wintzenheim.

La présente constitution de servitude est consentie à titre purement gratuit par Madame Marie-Jeanne SCHUBNEL et Madame Solange KIENLEN-SCHUBNEL au profit de la commune de Wintzenheim.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- Approuve la création d'une servitude de cour commune sur la parcelle 113 section 25 au profit de l'immeuble cadastré section 25 n°145 appartenant à la commune de Wintzenheim,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié créant cette servitude avec Madame Marie-Jeanne SCHUBNEL et Madame Solange KIENLEN-SCHUBNEL, les frais de l'acte étant à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 4 : Plan de la servitude de cour commune sur la parcelle 113 section 25*

## **10. Acquisition de la parcelle 155 section 25 à Logelbach**

Rapporteur : Daniel LEROY

Dans le cadre de la création du pôle médical à Logelbach, il s'avère nécessaire d'acquérir une parcelle permettant d'avoir des limites parcellaires ajustées au cheminement piéton nouvellement créée ainsi que des limites séparatives en cohérence avec l'extension du bâtiment.

La parcelle n°155 section 25, d'une surface de 5 m<sup>2</sup>, provient de la division d'une propriété partiellement bâtie cadastrée n°147 – section 25 appartenant à la SCI Centrale et à la SCI P-L. Les deux sociétés cèdent cette parcelle à la commune de Wintzenheim gratuitement.

Le conseil municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- Approuve l'acquisition à titre gratuit de la parcelle n°155 section 25 à la SCI Centrale et à la SCI P-L, les frais d'acte étant à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 5 : Plan de la parcelle 155 section 25 à Logelbach*

### **11. Acquisition des parcelles 338 à 357, 373, 381, 389, 397, 405, 616 et 625 section 30**

Rapporteur : Denis ARNDT

Les lotissements "Palm Beach", " Haras I" et "Haras II" ont été autorisés dans les années 1975 à 1990 ; ceux-ci ont été créés en plusieurs phases et par plusieurs promoteurs.

Le lotissement "Lauenstein" a été autorisé le 14 avril 1994. Dans ce contexte, une partie des parcelles supportant les voiries n'a pas été rétrocédée à la commune.

Il s'agit de :

- 20 parcelles section 30 du n° 338 au n°357 d'une surface totale de 1191 m<sup>2</sup> sises rue du Dr Pflimlin,
- 7 parcelles section 30 n° 373, 381, 389,397, 405, 616, et 625 d'une surface totale de 4395 m<sup>2</sup> sises rue de la Croix-Blanche.

Numéro des parcelles section 25	Contenance
<b>Rue du Docteur Pflimlin</b>	
338/50	52 ca
339/49	51 ca
340/48	52 ca
341/47	50 ca
342/46	62 ca
343/45	58 ca
344/44	57 ca
345/43	51 ca
346/41	50 ca
347/40	49 ca
348/38	1 a 20 ca
349/37	32 ca
350/36	1 a 36 ca
351/33	38 ca
352/32	94 ca
353/30	51 ca
354/28	42 ca
355/27	51 ca
356/25	47 ca
357/24	48 ca
<b>Rue de la Croix Blanche</b>	

373/87	19 ca
381/88	19 ca
389/90	16 ca
397/91	16 ca
405/94	18 ca
616/78	6 a 67 ca
625/78	36 a 40 ca

KOCH & ASSOCIES - mandataires judiciaires ont demandé si la commune de Wintzenheim souhaitait acquérir ces parcelles à l'euro symbolique afin qu'elles soient versées dans le domaine public communal.

Il est d'usage que la commune incorpore dans le domaine public la totalité des voiries et équipements communs d'un lotissement.

Considérant la demande des mandataires judiciaires KOCH & ASSOCIES en date du 10 juin 2019,

Considérant la délibération du conseil municipal dans sa séance du 10 décembre 1993 décidant l'incorporation des équipements du lotissement "Lauenstein" dans le domaine public communal,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la cession de l'ensemble des parcelles ci-dessus moyennant l'euro symbolique, hors droits et hors frais liés à l'acquisition, ceux-ci étant pris en charge par la commune,
- Accepte le transfert des propriétés citées ci-dessus dans le patrimoine communal,
- Demande le classement de ces biens dans le domaine public communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

*Annexe 6 : Plan des parcelles 338 à 357, 373, 381, 389, 397, 405, 616 et 625 section 30*

## **12. Convention d'occupation des salles à Arthuss avec la communauté évangélique l'Assemblée de Dieu**

Rapporteur : Valérie HAIDAR

La communauté évangélique, l'Assemblée de Dieu, représentée par Monsieur le Pasteur Michel MAUFFREY, s'installe en décembre prochain dans les locaux de la chapelle Sainte Odile. La communauté a vendu le bâtiment à Colmar dont elle était propriétaire et a dû quitter ses locaux fin août.

La communauté évangélique s'est tournée vers la commune pour trouver une solution d'hébergement transitoire. Afin de pouvoir répondre à cette demande, les locaux d'Arthuss ont été proposés :

- L'Auditorium les dimanches de 9H à 12H.
- La salle 1 les mardis de 19H à 22H et les dimanches de 9H à 12H.
- La salle 6 les mardis de 19H à 22H (sauf 2<sup>ème</sup> mardi du mois en salle 5), les samedis de 16H à 20H et les dimanches de 9H à 12H.

La période de location s'étend du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 au 30 Novembre 2019, qui pourrait être prolongée jusqu'au 31 Décembre 2019 en cas de demande expresse du locataire. Les salles sont louées pour les cultes,

les groupes de prières et les réunions de l'Assemblée de Dieu. Le ménage des locaux est à la charge de la communauté après chaque utilisation.

Les salles mentionnées ci-dessus sont louées au tarif de 2500 euros pour les 3 mois de location et 800 € pour le mois de décembre si la communauté évangélique souhaite prolonger l'occupation des locaux. Par ailleurs, un chèque de caution de 300 euros est demandé en cas d'éventuelles dégradations ou d'absence de nettoyage.

Afin de formaliser la location des différentes salles, une convention de location sera signée.

Le conseil municipal, par 27 voix pour et 1 abstention :

- Approuve la location des salles 1, 5 et 6 et de l'auditorium telle que spécifiée ci-dessus pour un montant de 2500 € pour une durée de trois mois et de 800 € pour le mois de décembre si la location est prolongée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 7 : Convention d'occupation des salles à Arthuss avec l'église évangélique*

### **13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Sprochrenner**

Rapporteur : Daniel LEROY

SprochRenner est un évènement culturel alsacien. Le principe de cet évènement est de créer une course relais dont le parcours sera égrainé de multiples activités. Il vise à valoriser l'héritage culturel alsacien et les appartenances à la culture du Rhin supérieur reposant sur des valeurs que l'on retrouve dans des domaines aussi variés que les traditions, la géopolitique, l'histoire industrielle, la pensée sociale et humaniste...

SprochRenner est une course de relais festive et populaire, ouverte à tous et qui symbolise, à chaque passage du bâton – témoin, la transmission intergénérationnelle du patrimoine immatériel et linguistique de l'Alsace sur toute l'étendue de son territoire de Bâle à Wissembourg.

La course se déroulera du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2020. Le bâton-témoin partira de Bâle, puis poursuivra sa route de main en main sur les 375 km du parcours, pour arriver au soir de la Pffingfest de l'hôtel de ville de Wissembourg. Le principe est d'organiser une course relais de jour et de nuit avec des animations pour promouvoir la langue alsacienne. Wintzenheim sera traversée sur une distance d'environ 8 kilomètres dans la nuit, vers 3 heures du matin.

Hormis les porteurs du témoin, la course est gratuite, libre et ouverte à tous. On peut y participer ou venir voir uniquement les festivités.

Pour ceux participant financièrement, le tarif est de 200 € par kilomètre pour les collectivités.

Les recettes des kilomètres sont destinées à financer les projets favorisant l'immersion linguistique complète en allemand et en dialecte à la maternelle ainsi qu'à collecter des fonds pour soutenir des projets participant au développement de la langue régionale d'Alsace.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Attribue une subvention exceptionnelle de 200 € au profit de l'association SprochRenner,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **14. Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour créer un poste afin de permettre la promotion d'un agent au grade supérieur.

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de travail hebdomadaire	Création ou suppression
Chef de service de police municipale principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35h00	Création

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification du tableau des effectifs tels qu'exposé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la présente délibération.

#### **15. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget Principal**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'apurer périodiquement les comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Trésorier de Colmar propose l'admission en non-valeur de différentes créances irrécouvrables, notamment du fait du débiteur dont l'insolvabilité ou la disparition est établie.

Ces admissions en non-valeur constituent des actes de renonciation et de libéralités qui sont soumises à délibération du conseil municipal, conformément à l'article L 2541-12 9° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les recettes à admettre en non-valeur sont récapitulées dans le relevé ci-dessous et s'élèvent à la somme de 228.75 € TTC.

Exercice	Montant à recouvrer TTC	Objet	Motif de la présentation
2015	210.00 €	Frais d'insertion dans la plaquette Wintzenheim Pratique	PV de carence
2017	18.75 €	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)	PV de carence

A l'appui de ces demandes, le Trésor Public a justifié le caractère irrécouvrable de cette créance.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les créances indiquées sur l'état ci-dessus,



- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**16. Approbation de la co-garantie communale au profit de « Centre-Alsace Habitat » pour un emprunt de 3 177 915 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - contrat de prêt n°95940**

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

Centre-Alsace Habitat sollicite la co-garantie de la Commune de Wintzenheim pour un emprunt composé de quatre lignes de prêt d'un montant total de 3 177 915 € à hauteur de 50 %.

Ce prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est destiné au financement d'un projet comprenant la construction de 28 logements collectifs familiaux aidés situés rue du Hêtre / Haussmann à Wintzenheim.

L'octroi de ce prêt est subordonné à l'obtention de la co-garantie communale.

Ce prêt est également co-garanti à hauteur de 50 % par Colmar Agglomération.

<b>Conditions des prêts</b>
-----------------------------

***Prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'intégration)***

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	784 591 €
Durée : .....	40 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	- 0,20 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>1</sup> : .....	0,55 %

***Prêt PLAI foncier***

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	149 280 €
Durée : .....	50 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	- 0,20 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>1</sup> : .....	0,55 %

***Prêt PLUS (Prêt Locatif à usage social)***

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	1 916 078 €
Durée : .....	40 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>1</sup> : .....	1,35 %

***Prêt PLUS foncier***

<sup>1</sup> Double révisabilité du taux à chaque échéance en fonction des variations de l'index avec un plancher de 0 %.

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	327 966 €
Durée : .....	50 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>1</sup> : .....	1,35 %

- VU** les articles L 2252-1, L 2252-2 et L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article 2298 du Code Civil ;
- VU** la demande formulée par Centre-Alsace Habitat tendant à obtenir la co-garantie communale pour le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 3 177 915 € en vue du financement de l'opération précitée ;
- VU** le contrat de prêt n° 95940 signé entre Centre-Alsace Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 23 mai 2019 ;

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 voix contre :

**Décide :**

- Article 1 : que la commune de Wintzenheim accorde sa co-garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 177 915 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 95940 constitué de quatre lignes de prêt (cf. page 11 du contrat). Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- Article 2 : Que la co-garantie de la commune de Wintzenheim est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Wintzenheim s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 3 : Que la Commune de Wintzenheim s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Demande :**

- L'établissement d'une convention entre Centre-Alsace Habitat et la commune de Wintzenheim où seront précisées les obligations des deux parties ; étant précisé que le non-respect des dispositions de cette convention ne sera pas opposable à la Caisse des Dépôts et Consignations en cas de mise en jeu de la co-garantie la commune de Wintzenheim.

**Autorise :**

- Monsieur le Maire à signer au nom de la commune de Wintzenheim la convention de co-garantie communale entre la commune de Wintzenheim et Centre-Alsace Habitat et d'une manière générale, tous les autres contrats ou actes se rattachant à cette co-garantie.

**17. Approbation de la co-garantie communale au profit de « Centre-Alsace Habitat » pour un emprunt de 1 002 303 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - contrat de prêt n°95989**

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

Centre-Alsace Habitat sollicite la co-garantie de la commune de Wintzenheim pour un emprunt composé de quatre lignes de prêt d'un montant total de 1 002 303 € à hauteur de 50 %.

Ce prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est destiné au financement d'un projet comprenant la construction de 10 logements locatifs aidés situés 9 - 9A rue des Acacias à Wintzenheim.

L'octroi de ce prêt est subordonné à l'obtention de la co-garantie communale.

Ce prêt est également co-garanti à hauteur de 50 % par Colmar Agglomération.

<b>Conditions des prêts</b>
-----------------------------

**Prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'intégration)**

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : ..... 169 520 €  
Durée : ..... 40 ans  
Périodicité : ..... Annuelle  
Index : ..... Taux du Livret A  
Marge : ..... - 0,20 %  
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat<sup>1</sup> : ..... 0,55 %

**Prêt PLAI foncier**

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : ..... 39 315 €  
Durée : ..... 50 ans  
Périodicité : ..... Annuelle  
Index : ..... Taux du Livret A  
Marge : ..... - 0,20 %  
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat<sup>1</sup> : ..... 0,55 %

**Prêt PLUS (Prêt Locatif à usage social)**

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : ..... 668 151 €  
Durée : ..... 40 ans  
Périodicité : ..... Annuelle  
Index : ..... Taux du Livret A  
Marge : ..... 0,60 %  
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat<sup>2</sup> : ..... 1,35 %

**Prêt PLUS foncier**

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : ..... 125 317 €  
Durée : ..... 50 ans

<sup>2</sup> Double révisabilité du taux à chaque échéance en fonction des variations de l'index avec un plancher de 0 %.

Périodicité : ..... Annuelle  
Index : ..... Taux du Livret A  
Marge : ..... 0,60 %  
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat<sup>1</sup> : ..... 1,35 %

- VU** les articles L 2252-1, L 2252-2 et L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article 2298 du Code Civil ;
- VU** la demande formulée par Centre-Alsace Habitat tendant à obtenir la co-garantie communale pour le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 1 002 303 € en vue du financement de l'opération précitée ;
- VU** le contrat de prêt n° 95989 signé entre Centre-Alsace Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 23 mai 2019 ;

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 voix contre :

**Décide :**

- Article 1 : Que la commune de Wintzenheim accorde sa co-garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 002 303 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 95989 constitué de quatre lignes de prêt (cf. page 11 du contrat). Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
  
- Article 2 : Que la co-garantie de la commune de Wintzenheim est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Wintzenheim s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
  
- Article 3 : Que la commune de Wintzenheim s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Demande :**

- L'établissement d'une convention entre Centre-Alsace Habitat et la commune de Wintzenheim où seront précisées les obligations des deux parties ; étant précisé que le non-respect des dispositions de cette convention ne sera pas opposable à la Caisse des Dépôts et Consignations en cas de mise en jeu de la co-garantie la commune de Wintzenheim.

**Autorise :**

- Monsieur le Maire à signer au nom de la commune de Wintzenheim la convention de co-garantie communale entre la commune de Wintzenheim et Centre-Alsace Habitat et d'une manière générale, tous les autres contrats ou actes se rattachant à cette co-garantie.

## **18. Approbation de la co-garantie communale au profit de « Pôle Habitat Colmar - Centre Alsace – OPH » pour un emprunt de 2 531 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - contrat de prêt n°96537**

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

Pôle Habitat Colmar - Centre Alsace – OPH sollicite la co-garantie de la commune de Wintzenheim pour un emprunt composé de quatre lignes de prêt d'un montant total de 2 531 000 € à hauteur de 50 %.

Ce prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est destiné au financement d'un projet comprenant l'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 30 logements situés 74 A et B rue du Hêtre à Wintzenheim.

L'octroi de ce prêt est subordonné à l'obtention de la co-garantie communale.

Ce prêt est également co-garanti à hauteur de 50 % par Colmar Agglomération.

### **Conditions des prêts**

#### **Prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'intégration)**

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	1 000 000 €
Durée : .....	40 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	- 0,20 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>1</sup> : .....	0,55 %

#### **Prêt PLAI foncier**

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	208 000 €
Durée : .....	50 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	- 0,20 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>1</sup> : .....	0,55 %

#### **Prêt PLUS (Prêt Locatif à usage social)**

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	1 100 000 €
Durée : .....	40 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>3</sup> : .....	1,35 %

#### **Prêt PLUS foncier**

<sup>3</sup> Double révisabilité du taux à chaque échéance en fonction des variations de l'index avec un plancher de 0 %.

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	223 000 €
Durée : .....	50 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>1</sup> : .....	1,35 %

- VU** les articles L 2252-1, L 2252-2 et L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article 2298 du Code Civil ;
- VU** la demande formulée par Pôle Habitat Colmar - Centre Alsace – OPH tendant à obtenir la co-garantie communale pour le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 2 531 000 € en vue du financement de l'opération précitée ;
- VU** le contrat de prêt n° 96537 signé entre Pôle Habitat Colmar - Centre Alsace – OPH et la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 20 juin 2019 ;

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 voix contre :

**Décide :**

- Article 1 : Que la commune de Wintzenheim accorde sa co-garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 531 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 96537 constitué de quatre lignes de prêt (cf. page 11 du contrat). Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- Article 2 : Que la co-garantie de la commune de Wintzenheim est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Wintzenheim s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 3 : Que la commune de Wintzenheim s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**Demande :**

- L'établissement d'une convention entre Pôle Habitat Colmar - Centre Alsace – OPH et la commune de Wintzenheim où seront précisées les obligations des deux parties ; étant précisé que le non-respect des dispositions de cette convention ne sera pas opposable à la Caisse des Dépôts et Consignations en cas de mise en jeu de la co-garantie la commune de Wintzenheim.

**Autorise :**

- Monsieur le Maire à signer au nom de la commune de Wintzenheim la convention de co-garantie communale entre la commune de Wintzenheim et Pôle Habitat Colmar - Centre Alsace – OPH et d'une manière générale, tous les autres contrats ou actes se rattachant à cette co-garantie.

**19. Approbation de la co-garantie communale au profit de « Pôle Habitat Colmar - Centre Alsace – OPH » pour un emprunt de 1 671 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - contrat de prêt n°99052**

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

OPH Habitats de Haute-Alsace sollicite la co-garantie de la commune de Wintzenheim pour un emprunt composé de quatre lignes de prêt d'un montant total de 1 671 000 € à hauteur de 50 %.

Ce prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est destiné au financement d'un projet comprenant la construction de 21 logements situés rue Acker à Wintzenheim.

L'octroi de ce prêt est subordonné à l'obtention de la co-garantie communale.

Ce prêt est également co-garanti à hauteur de 50 % par Colmar Agglomération.

<b>Conditions des prêts</b>
-----------------------------

**Prêt PLAI (Prêt Locatif Aidé d'intégration)**

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	551 000 €
Durée : .....	40 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	- 0,20 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>1</sup> : .....	0,55 %

**Prêt PLAI foncier**

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	112 000 €
Durée : .....	50 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	- 0,20 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>1</sup> : .....	0,55 %

**Prêt PLUS (Prêt Locatif à usage social)**

Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	829 000 €
Durée : .....	40 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>4</sup> : .....	1,35 %

<sup>4</sup> Double révisabilité du taux à chaque échéance en fonction des variations de l'index avec un plancher de 0 %.

## **Prêt PLUS foncier**

### Phase d'amortissement :

Montant du prêt : .....	179 000 €
Durée : .....	50 ans
Périodicité : .....	Annuelle
Index : .....	Taux du Livret A
Marge : .....	0,60 %
Taux d'intérêt en vigueur à la date d'effet du contrat <sup>1</sup> : .....	1,35 %

**VU** les articles L 2252-1, L 2252-2 et L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article 2298 du Code Civil ;

**VU** la demande formulée par OPH Habitats de Haute-Alsace tendant à obtenir la co-garantie communale pour le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 1 671 000 € en vue du financement de l'opération précitée ;

**VU** le contrat de prêt n° 99052 signé entre OPH Habitats de Haute-Alsace et la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 19 juillet 2019 ;

Le conseil municipal, par 25 voix pour et 3 voix contre :

### **Décide :**

- Article 1 : Que la commune de Wintzenheim accorde sa co-garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 671 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 99052 constitué de quatre lignes de prêt (cf. page 10 du contrat). Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- Article 2 : Que la co-garantie de la commune de Wintzenheim est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Wintzenheim s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 3 : Que la commune de Wintzenheim s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

### **Demande :**

- L'établissement d'une convention entre OPH Habitats de Haute-Alsace et la commune de Wintzenheim où seront précisées les obligations des deux parties ; étant précisé que le non-respect des dispositions de cette convention ne sera pas opposable à la Caisse des Dépôts et Consignations en cas de mise en jeu de la co-garantie la commune de Wintzenheim.

### **Autorise :**

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune de Wintzenheim la convention de co-garantie communale entre la commune de Wintzenheim et OPH Habitats de Haute-Alsace et d'une manière générale, tous les autres contrats ou actes se rattachant à cette co-garantie.



## **20. Motion pour la dépollution du site du lindane**

Rapporteur : Dominique HEROLD

Dans les années 60, d'importantes quantités de résidus de fabrication de lindane ont été déchargées en vrac ou en fûts dans une ancienne gravière par la société des Produits Chimiques Ugine Kuhlmann installée à Huningue.

Des études et sondages menés en 1974, 1983 et 1984, ont permis de localiser le dépôt : le volume stocké serait de l'ordre de 700 à 750 tonnes sur une superficie de 3000 m<sup>2</sup>.

En 1985, le dépôt et les terres polluées qu'il contenait ont été recouverts d'argile.

La société PCUK a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en décembre 1996.

En 1997, un arrêté préfectoral a été pris à l'encontre de PCUK demandant au liquidateur d'assurer la surveillance des eaux souterraines sur le site de Wintzenheim.

Devant l'inaction du liquidateur, le ministère de l'Environnement a confié en 1999 à l'ADEME le contrôle et la maintenance du dépôt et la surveillance de la nappe phréatique en aval du site. Cette surveillance ayant mis en évidence un impact sur les eaux souterraines, un arrêté de travaux d'office a été pris en 2001 pour étudier l'extension de la pollution et les mécanismes de transfert du dépôt à la nappe phréatique. L'étude a montré l'écoulement de la nappe phréatique au droit du site et est orienté vers l'Est / Sud-Est.

Depuis, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a en charge :

- L'entretien du confinement : effectuer une vidange annuelle du bassin de rétention des crues ainsi que le contrôle des ouvrages (dessableur...), réaliser le fauchage du site en cas de carence, mettre en place un dispositif de régulation des accès avec signalétique,
- La surveillance quadriennale des eaux souterraines : prélèvements, analyse des eaux.

Le réseau de surveillance se compose d'environ 16 piézomètres et s'accompagne d'un réseau de points de prélèvement en amont. Ces éléments de mesure permettent de confirmer des valeurs supérieures au seuil de potabilité dans une zone s'étendant sur environ 600 m en aval du dépôt. En revanche, selon l'ADEME, aucune teneur supérieure au seuil de potabilité n'a été détectée au-delà.

En 2004, une étude a été réalisée par le cabinet Hydroinvest et a donné lieu :

- A la poursuite de la surveillance de la nappe en aval du dépôt au niveau des usages sensibles,
- A l'aval, proche du site, tout usage de l'eau de la nappe phréatique est déconseillé depuis 2004,
- Au constat que le mode principal de transfert de la pollution retenu au regard de l'état des connaissances est la lixiviation par les eaux de pluie bien que des sources éparses non identifiées en milieu saturé et insaturé ne puissent être exclues. Un projet destiné à améliorer la surface couverte pour lutter contre la lixiviation par les eaux de pluie a consisté en la mise en place d'une couverture de 8000m<sup>2</sup> constituée d'une membrane étanche.

Les terrains appartiennent à une personne morale privée et la commune n'a pas les prérogatives pour engager quoi que ce soit sur ce site. L'Etat est le détenteur du droit lui permettant d'intervenir comme le montre les différents arrêtés pris pour encadrer la gestion du site.

La municipalité en 2008 avait déjà demandé à l'Etat d'envisager non plus la surveillance du site, mais la dépollution. Au regard de l'enjeu lié à la pollution de l'eau des nappes souterraines, et ce même si les études se veulent rassurantes, le risque de pollution existe.

En effet, on peut soulever deux risques réels de pollution :

- Les éléments de pollution constatées sont établis mais non exhaustifs, puisque « *des sources éparses non identifiées en milieu saturé et insaturé* » peuvent exister et en conséquence répandre davantage la pollution,
- Une géomembrane a été mise en place en 2009 pour la protection de la nappe phréatique. Or, depuis cet été, l'installation de caravanes des gens du voyage s'est multipliée sur le site. Encore une fois, la semaine du 16 septembre a été marquée par l'installation d'une cinquantaine de caravanes. Les gens du voyage qui s'installent sur ce site sont parfaitement informés du contexte particulier du site pollué. Ils installent leurs équipements et parfois plantent dans le sol des pieux ou autres piquets. La géomembrane peut être percée à n'importe quel moment.

Pour ces différents motifs, le conseil municipal, à l'unanimité DEMANDE instamment à l'Etat :

- De mettre en œuvre rapidement toutes les mesures appropriées pour que le site ne soit plus du tout accessible, évitant ainsi l'occupation des terrains par les gens du voyage,
- D'engager dès maintenant les études nécessaires et mobiliser les ressources financières permettant de dépolluer l'ensemble des terrains et sous-sols concernés par la pollution due notamment au lindane,
- D'établir des moyens de communication avec les collectivités concernées, les riverains et la population afin d'être tenu informé de l'évolution du site, que ce soit dans la propagation ou non de la pollution, dans les études engagées ainsi que les travaux entrepris.

## **21. Motion concernant ENEDIS et la pose des compteurs Linky**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Dans le cadre de la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009, transposée au droit français dans l'article L. 341-4 du Code de l'énergie, la société ENEDIS déploie des compteurs Linky afin de répondre à la directive demandant aux Etats de veiller à : « [...] *la mise en place de systèmes intelligents de mesures qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de fourniture d'électricité [...]* », traduit en droit français pour permettre aux fournisseurs d'énergie de : « [...] *proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs de réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée [...]* ».

Cette nouvelle technologie a fait couler beaucoup d'encre depuis les premières installations chez les consommateurs à partir de 2015. Rappelons que 35 millions des compteurs actuels doivent être remplacés d'ici 2021.

Les conditions de déploiement n'ont pas été discutées ni prévues dans la loi de transition, créant ainsi un vide juridique. Les citoyens, premiers concernés par ce dispositif en leurs qualités d'acteurs et de gestionnaires de leurs consommations d'énergie, n'ont pas été suffisamment informés sur ce compteur. Cette non-information a engendré de la méfiance, voire de la peur et l'installation a été vécue parfois par beaucoup d'habitants comme une agression et une intrusion dans leur propriété, et dans leur vie privée.

Le déploiement au niveau communal a commencé, des habitants s'opposent à ce déploiement pour des raisons sanitaires, de protection des données personnelles et économiques.

Il est nécessaire de rappeler les prérogatives et les compétences de la commune dans ce conflit.

La commune n'est pas légalement autorisée à intervenir par une délibération sur ce déploiement des compteurs Linky. Wintzenheim a depuis de nombreuses années, tout comme beaucoup de communes, délégué cette compétence au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, une autorité concédante gérant cette compétence et propriétaire des compteurs. Les compteurs Linky ne sont pas propriété communale et ne relèvent pas du domaine public de la commune. La définition même du domaine public écarte les compteurs. En conséquence, la commune n'a aucune légitimité à intervenir. C'est ce que nous a rappelé le juge en conclusion du contentieux que la commune a eu avec l'Etat.

Le Maire, au titre de ses pouvoirs de police générale (article 12212-2 5 du CGCT) pourrait être légitime pour prendre des mesures afin de prévenir ou faire cesser un trouble à la sécurité, à la tranquillité, et la salubrité. Toutefois, de telles mesures, pour être légales doivent être nécessaires et proportionnelles à la gravité des faits. Dès lors, de telles mesures doivent être limitées dans le temps ; ces mesures iraient à l'encontre des lois et règlements qui prévoient et organisent le déploiement des compteurs en France.

La commune ne peut exercer le principe de précaution car elle ne peut pas l'exercer en dehors de ses champs de compétences ; la pose de compteurs incombe au gestionnaire du réseau de distribution en application de dispositions légales et réglementaires et le Conseil d'Etat s'est déjà prononcé sur l'application de ce principe qui n'est pas justifié.

Enfin, sur la question de la préservation de la propriété des données individuelles collectées par les compteurs, la CNIL a encadré les conditions dans lesquelles les données peuvent être enregistrées et collectées par Enedis, et transmises à d'autres Sociétés.

Par ailleurs le but souhaité par Enedis et rappelé en préambule, à savoir la mise en place d'un système intelligent de mesures ne serait pas remis en cause si une faible proportion de citoyens refusait cette installation. D'autre part les compteurs blancs actuels sont compatibles avec la directive européenne.

Ainsi, la commune de Wintzenheim n'est pas légitime à s'opposer et à prendre une délibération contre le déploiement des compteurs Linky sur son territoire. Toutefois, elle peut rappeler à Enedis des principes fondamentaux protégeant les droits Individuels des habitants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, DEMANDE instamment à ENEDIS de :

- respecter la volonté des habitants qui manifestent par écrit leur refus de la mise en place du nouveau compteur Linky,
- respecter le choix du consommateur et ne pas installer les compteurs chez les habitants les refusant, même s'ils sont accessibles du domaine public,
- respecter la propriété privée des habitations et ne pas pénétrer dans les propriétés si les habitants refusent l'installation du compteur Linky,

- se conformer aux recommandations de la CNIL pour la collecte et la diffusion des données sur chaque foyer équipé d'un compteur Linky,
- s'engager à mettre en place une communication adaptée auprès de tous les habitants.

Cette motion sera communiquée à Monsieur le Préfet, au Président du Syndicat d'Electricité et de Gaz et à Enedis.

## **22. informations**

- **Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

Mme DUCA Camelia : pose d'une clôture, 8 rue des Trois-Epis

M. MEZZASALMA Biagio : remplacement tuiles toiture et installation d'une fenêtre de toit 78x56, 4 rue des Trois Châteaux

SCI 115 RUE CLEMENCEAU – M. STAEHLE Alban : déplacement de l'accès principal en limite de propriété et modifications apportées sur le domaine public, 115 rue Clemenceau

SCI MARIE-ALICE – Mme KLING Danielle : ravalement de façades, 9 rue du Hohlandsbourg

M. ANDLAUER Yves : remplacement de la piscine existante par une piscine enterrée, 9 rue du Deux Février

M. ROUSSEAU Julien : agrandissement d'un balcon, 17a rue Herzog – LOGELBACH

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN – Mme KLINKERT Brigitte : mise en place de bâtiments modulaires temporaires type « Algeco », 15 rue de la Vallée

M. SCHLERET Benoît : installation de 3 velux pour aménager les combles, 19 rue de la Petite Porte

COMMUNE DE WINTZENHEIM – LE MAIRE Serge NICOLE : aménagement paysager d'un parc public avec parc de stationnement, rue Herzog/rue de la Chapelle – LOGELBACH

M. MANSOURI Said : construction d'un abri de jardin et création d'une piscine, 20 rue de Turckheim – LOGELBACH

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN – Mme KLINKERT Brigitte, Présidente : restructuration du collège Jacques Prévert, 15 rue de la Vallée

ASSOCIATION ASSEMBLEE DE DIEU – M. MAUFFREY Michel : extension de la chapelle Sainte-Odile, rue Sainte-Odile

ASSOCIATION ASSEMBLEE DE DIEU – M. MAUFFREY Michel : mise en conformité et en sécurité de l'établissement, rue Sainte-Odile

M. GOSSET Patrick : création d'une véranda sur une terrasse existante, 12 rue du Maréchal Joffre

SCI COEOS – M. TISSERAND Nicolas : extension d'une maison visant à intégrer un escalier extérieur à l'intérieur de la maison, 8 rue Pasteur – LOGELBACH

M. MOINE Sébastien : construction d'une piscine, 52 rue du Docteur Albert Schweitzer

COMMUNE DE WINTZENHEIM – M. Serge NICOLE : restructuration et extension d'un bâtiment communal en vue de la création d'un pôle médical, 4 rue du Cimetière – LOGELBACH

LOONIS HABITAT – M. MUNIER Roland : division foncière, rue Adolphe Hirn – LOGELBACH

SCI 115 CLEMENCEAU – M. STAEHLE Alban : création d'une cage d'escalier extérieure pour la desserte des 3 niveaux de la maison, 115 rue Clemenceau

M. MULSANT Aurélien, syndic bénévole : ravalement de façades, 26 rue Clemenceau

COMMUNE DE WINTZENHEIM – LE MAIRE Serge NICOLE : démolition totale d'une maison, 7 rue Clemenceau

M. SCHUWER Didier : création d'une piscine, 46 rue Feldkirch

M. KEMPF Lucien : agrandissement de la terrasse existante sans extension du bâtiment, 17 rue Herzog – LOGELBACH

M. LEGENTIL Jean-Pierre : mise en peinture des façades, 13a route de Colmar

RENOVATION HABITAT ALSACE – M. LERDUNG Jérôme : réfection de toiture, 4 rue du Taenchel - LOGELBACH

HABITAT DE HAUTE ALSACE – M. COUTURIER Guillaume : remplacement de la couverture, 6 rue Clemenceau

SCI LA DAME BLANCHE – M. HAEFFELIN Jean-Rémy : changement de toiture, 16 rue des Vignerons

SCI TOURNUT PATRIMOINE – M. TOURNUT François Xavier : rez-de-chaussée façade Ouest : remplacement de la fenêtre bandeau par une porte fenêtre, 8b rue des Trois Châteaux

M. TENACCI Marcel : isolation thermique des façades, 10 rue des Frères Vidal

GOEMETRE LE BOULAIRE – M. HOFFMANN Bernard : division foncière en vue de construire, 92-94 rue Clemenceau

M. ZEHLER Olivier : ravalement de façades et murets extérieurs et remplacement du portail et portillon, 69 rue Clemenceau

MME REGIOR Rose-Marie : mise en place d'une véranda ouverte, 1 lieu-dit Saint-Gilles

MME JAEGLER Anne : changement du portail clôture et poteaux, 57 rue du Maréchal Joffre

MME HARTWEG Anne : abaissement de la hauteur du mur de séparation, 31 rue du Maréchal Joffre

M. WEIBEL Philippe : mise en place d'une clôture, d'un portillon et d'un portail, 14 rue des Acacias

M. DRAGO Fabien : construction d'une piscine et d'un auvent, 88 rue Clemenceau

M. CORNIC Eric : restauration d'un mur séparatif + remplacement du grillage de clôture, 7 rue du Maréchal Joffre

- **Manifestations** : Valérie HAIDAR

<b>SEPTEMBRE 2019</b>		
27 et 28		Représentations du Théâtre de la Citerne – auditorium de l'Arthuss
28 et 29		Exposition Wintzen'arts Inauguration le 28 à 17h
29	12h à 18h	Ouverture de la buvette au chalet ADEIF par le CMJ
29	17h	Concert de l'ARSEP (M. Jean-Jacques MULLER) église de Logelbach
29		Fête de la Saint Michel (conférence et prestations artistiques) par l'Ecole Mathias Grünewald de Logelbach – salle Laurentia
<b>OCTOBRE 2019</b>		
02	20h	Concert Raymond HALBEISEN « Olé » - auditorium de l'Arthuss
05	20h30	Concert aux chandelles des Amis de la Chapelle Herzog – église de Logelbach
06	9h15 à 15h	Bourse de puériculture de Petit Escargot – halle des fêtes
11	19h	Conférence de la Pastorale Protestante Evangélique de Colmar et environs avec M. Thierry Le Gall – auditorium de l'Arthuss
12 et 13	10h à 19h	Salon du Mieux-Etre « Des pieds à la tête » - halle des fêtes
<b>OCTOBRE 2019</b>		
19 et 20	10 h à 19 h	Exposition régionale d'aviculture – halle des fêtes
23	15h	La conteuse Cricri – auditorium de l'Arthuss
27	20 h	Concert « Automne impressionnisme » de l'Ecole de musique et de danse - auditorium de l'Arthuss
27	10 h à 19 h	7 <sup>ème</sup> édition de « Happy Miel » - halle des fêtes
<b>NOVEMBRE 2019</b>		
03	09 h 00 à 17 h 00	16 <sup>ème</sup> Bourse Bandes Dessinées et multi-collections – halle des fêtes
06	20h	Concert Duo Ladislava – auditorium de l'Arthuss
08	20h	Conférence des Amis de la Chapelle Herzog avec M.HEINRICH sur la restauration et la conservation de la collégiale de Thann – auditorium de l'Arthuss
8 9-10	17h30 à 21h 9h à 18h	Bourse aux skis des Amis de la Nature de Munster – halle des fêtes
11	9h30 10h30	Messe - Chapelle Notre Dame du Bon secours Cérémonie patriotique au Monument aux morts de Wintzenheim suivie du vin d'honneur à la salle Laurentia
15 16 17	17h à 22h 10h à 21h 10h à 19h	Salon des vins VINOMEDIA – halle des fêtes
16 et 17		Représentations théâtrales Ouragan du rire – salle Laurentia
23 et 24	7h	Brocante – halle des fêtes
29 30 et 01/12	14 h à 19h 10 h à 19h	Marché de Noël – halle des fêtes
30	20h30	Concert de Noël de Desidela – église de Logelbach

- **Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 17 juillet 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision

2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision

3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
PONTIGGIA	REFECTION RUE DE LA CIGOGNE WINTZENHEIM MARCHE A BON DE CDE	615231	22546,6	13/06/2019
MULTISOLS	CARRELAGE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	10295,75	13/06/2019
MULTISOLS	CARRELAGE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	534,01	13/06/2019
MCB	CHARPENTE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	8132,66	13/06/2019
THEISEN SARL	SANITAIRES RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	1799,95	13/06/2019
THEISEN SARL	SANITAIRES RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	92,47	13/06/2019
FREGONESE	ECHAFAUDAGE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	2313	2047,94	13/06/2019
ISNER Jean Luc	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	2313	3198,43	13/06/2019
SCHICKE Jean L	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	2313	600	13/06/2019
Tiers	Objet	Article	Montant	Emission
LA UNE DES CONS	VOIRIE AMENAGEE RUE DE LATTRE TASSIGNY CHEMIN HERRENPFAD	2315	3621,5	13/06/2019
MULLER THIERRY	VOIRIE AMENAGEE RUE DE LATTRE TASSIGNY ET CHEMIN HERRENPFAD	2315	19927,9	13/06/2019
EUROVIA AL	VOIRIE AMENAGEE RUE DE LATTRE TASSIGNY ET CHEMIN HERRENPFAD	2315	17838,48	13/06/2019
DEKRA	CONTRÔLE TECHNIQUE RAPPORT FINAL CREATION DU POLE SPORTIF	2313	702	17/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU CIMETIERE LOG	60611	7,24	18/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU PRESBYTERE LOG	60611	21,72	18/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU 09 RUE HERZOG LOG TRS	60611	179,97	18/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU EGLISE LOG TRS	60611	70,76	18/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU MAIRIE LOG	60611	30,53	18/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU COL DE CYGNE ARROSAGE	60611	32,71	18/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU ANCIEN CIMETIERE LOG	60611	26,88	18/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU ESPACES VERTS ROND POINT RUE HERZOG LOG	60611	21,72	18/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU SALLE UNGERER	60611	449,61	18/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU WC PUBLIC LOG	60611	33,43	18/06/2019
SCHWAB S N	PRODUITS PHARMACEUTIQUES - ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	60628	42,66	18/06/2019
SIGMA KALO	PEINTURE CHALET ADEIF	60632	862,58	18/06/2019
BATIBOIS	CONTREPLAQUE ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	280,1	18/06/2019
SANISITT	ROBINET FLOTTEUR ETC DIVERS BATIMENTS	60632	129,76	18/06/2019
SANISITT	MITIGEURS LAVABO ARTHUSS	60632	183,91	18/06/2019
CASTORAMA	PATINS DIVERS BATIMENTS	60632	33,9	18/06/2019
GEDIMAT	PLAQUE DE PLATRE ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG ET ATELIERS	60632	262,98	18/06/2019
GEDIMAT	VIS BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	15,66	18/06/2019
HEINTZ HEN	CADENAS ELECTIONS	60632	13,61	18/06/2019
FOUSSIER	CONSOLE PELICAN POUR MAIRIE	60632	16,08	18/06/2019
FOUSSIER	FOURNITURE ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS ET VOIRIE	60632	36,48	18/06/2019
HUSSMANN	GOUTTIERES CROCHETS ET TUBES POUR CHALET AEDEF	60632	476,8	18/06/2019

SAGOS	PEINTURE ETC JOURNEE CITOYENNE	60632	187,9	18/06/2019
GEDIMAT	FOURNITURES DIVERSES DIVERS CHANTIERS ECOLE + CHALET ADEIF	multi	509,56	18/06/2019
ALSACE ARR	FOURNITURE SOLENOIDE ESPACES VERTS	60633	103,3	18/06/2019
LEHMANN PAYSAGI	PLANTES ESPACES VERTS	60633	343,2	18/06/2019
GISSINGER	PLANTES ESPACES VERTS	60633	65,56	18/06/2019
GISSINGER	PLANTES ESPACES VERTS	60633	780,59	18/06/2019
CASAL	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	931,33	18/06/2019
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	18/06/2019
CHAMPION DREYFU	VIS AUTOPERCEUSE ETC BODEN	61521	256,57	18/06/2019
CHEMINETTE	RAMONAGE ARTHUSS LE 12 04 2019	615221	30,54	18/06/2019
CHEMINETTE	TRAVAUX RAMONAGE DIVERS BATIMENTS	615221	366,86	18/06/2019
COLMAR EAU	CURAGE BAC A GRAISSES SALLE UNGERER	615228	244,8	18/06/2019
HOLCIM BETONS	GRAVILLONS VOIRIE	615231	336,82	18/06/2019
LEONHART RECYCL	DEBLAIS TERREUX ET RECYLCAGE BETON	615231	260,5	18/06/2019
MATHIEU SA	LOQUET A COMPRESSION POUR LA BALAYEUSE	61551	412,63	18/06/2019
TP SERVICE	REPARATION TONDEUSE GRILLO	61551	386,15	18/06/2019
TP SERVICE	REPARATION PIAGGO PORTER	61551	610,36	18/06/2019
SOCOTEC	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE EGLISE LOG	6156	234,42	18/06/2019
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE WINTZENHEIM	6156	168,05	18/06/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
JECKERT B	VIN D'HONNEUR JOURNEE ADEIF	6257	171,08	18/06/2019
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET ET VIDEOSURVEILLANCE BODEN	6262	96	18/06/2019
ORANGE FRANCE	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	18/06/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET DIVERS AGENTS COMMUNAUX	6262	444,46	18/06/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET DIVERS AGENTS COMMUNAUX	6262	375,78	18/06/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS MOIS DE JUIN 2019	6262	42	18/06/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS MOIS DE JUIN 2019	6262	48	18/06/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS + ATELIERS ET EPW RASED	6262	138	18/06/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE DE LOGELBACH	6262	42	18/06/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	18/06/2019
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER	6283	660	18/06/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU GROUPE SCOLAIRE LOG	60611	1001,47	18/06/2019
COMAFRANC	REPARATION ET FOURNITURE ILLUMINATIONS DE NOEL	60632	1704,28	18/06/2019
OUEST VEND	BROSSE POUR BALAYEUSE	60632	1248,41	18/06/2019
SIEMENS	MAINT DETECTION INCENDIE SALLE UNGERER	6156	1019,4	18/06/2019
SVP	HONORAIRES CONTRAT MANAGER	6226	2144,59	18/06/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	128,15	18/06/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRICITE POLE SPORTIF	60612	479,88	18/06/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	390,83	18/06/2019
ADELYA	ACQUISITION MATERIEL DE NETTOYAGE ASPIRATEUR LAVEUSE ETC	2188	7537,38	18/06/2019
BODET	POSE D'UNE LIGNE DE VIE STOP CHUTE - EGLISE DE LOGELBACH	21318	624	18/06/2019
KUNEGEL	TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE LOG	6247	227,16	18/06/2019
KUNEGEL	TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINT AUBURE LA RENARDIERE	6247	366,02	18/06/2019
KUNEGEL	TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM AU LINGE	6247	366,02	18/06/2019
KUNEGEL	TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE LOG A WINTZENHEIM	6247	75,72	18/06/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A COLMAR	6247	75,72	18/06/2019



KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINT A LA PISCINE DE MUNSTER	6247	992,88	18/06/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE MATERNELLE WINTZ A LA RENARDIERE	6247	197,74	18/06/2019
EST ASCENSEURS	ASCENSEURS POLE SPORTIF	2313	2369,58	20/06/2019
EST ASCENSEURS	ASCENSEURS POLE SPORTIF	2313	124,71	20/06/2019
GROSS CHARPE-01	CHARPENTE BOIS POLE SPORTIF	2313	8928,57	24/06/2019
HAUSSMANN SOLS	RESINE SOL DE CUISINE EXT GROUPE SCOL LOG	21312	3786	24/06/2019
BUTTERLIN PEINT	PEINTURE COULOIR EXT GROUPE SCOL LOG	21312	2470,78	24/06/2019
SINGER PARQUETS	PARQUET POLE SPORTIF	2313	3620,23	25/06/2019
SINGER PARQUETS	PARQUET POLE SPORTIF	2313	190,54	25/06/2019
HUG-01	COUVERTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	34927,84	25/06/2019
HUG-01	COUVERTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	1773,35	25/06/2019
ROSE ET FILS	CHAUFFAGE VENTILATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	16452,43	25/06/2019
ROSE ET FILS	CHAUFFAGE VENTILATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	843,19	25/06/2019
ROSE ET FILS	CHAUFFAGE VENTILATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	3261,18	25/06/2019
ROSE ET FILS	CHAUFFAGE VENTILATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	167,14	25/06/2019
SACEM	HONORAIRES CONCERT DU 050619	6042	150,64	27/06/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ ATELIERS MUNICIPAUX	60613	603,93	27/06/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ POLE SPORTIF	60613	960,26	27/06/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ PRESBYTERE LOG	60613	432,66	27/06/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ 19 RUE CLEMENCEAU WINTZ	60613	813,48	27/06/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ HALLE DES FETES	60613	528,16	27/06/2019
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	110,7	27/06/2019
SIGMA KALO	BOITIER PEINTURE BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	3,37	27/06/2019
DECATHLON	MATERIEL DE DISTRIBUTION	60632	10	27/06/2019
DECATHLON	SACOCHE DISTRIBUTION GAZETTE	60632	50	27/06/2019
SPIELMANN	MOUSSE BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	8,34	27/06/2019
ALSACE ARR	PROGRAMMATEUR ETC ARROSAGE AUTOMATIQUE ESPACES VERTS	60633	87,1	27/06/2019
EGLINSDOER	RACCORD ETC POUR ARROSSAGE AUTOMATIQUE	60633	643,45	27/06/2019
HAAG SAS GROUPE	COUPEAU MATERIEL ESP VERTS	60633	144,48	27/06/2019
JARDINS	PLANTES FLEURISSEMENT 2019	60633	173,25	27/06/2019
JARDINS	PLANTES FLEURISSEMENT 2019	60633	914,93	27/06/2019
LA GODILLE	CHAUSSURES POLICE MUNICIPALE	60636	175	27/06/2019
ACIPA	CARTOUCHES ENCRE MAIRIE	6064	176,77	27/06/2019
ORANGE TEL FIXE	INTERNET ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	multi	206,98	27/06/2019
POSTE PERI	FEUILLETS REGISTRE ETAT CIVIL	6068	109,02	27/06/2019
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE DE GAZ POMPIERS	6135	17,06	27/06/2019
BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT LEGIBASE ETAT CIVIL	6156	252	27/06/2019
FREPPPEL EDAC	DEPLIANT SAISON CULTURELLE ARTHUSS	6236	995,4	27/06/2019
EURHODE	AFFICHES EXPOSITION RDV AUX JARDINS	6236	61,02	27/06/2019
ROSETTE FL	ARRANGTS MAISONS FLEURIES ETC	6238	350	27/06/2019
AMONT STYL	BOUQUETS DE FLEURS FIN DE SAISON CONCERTS ARTHUSS	6238	72	27/06/2019
JARDINS	BONS ACHAT MAISONS FLEURIES	6238	247	27/06/2019
BOULANGERIE SCH	TARTES ETC JOURNEE CITOYENNE	6257	250,92	27/06/2019
BOULANGERIE SCH	KOUGELHOFS ETC EXPO LIBRE ET SAUVAGE	6257	120	27/06/2019
JECKERT B	MINI BRETZELS POT DE CLOTURE DU 050619 SAISON 2018 2019	6257	96,01	27/06/2019

VILLE COLMAR RE	REPAS CONCERT HAPPY VOICES	6257	84	27/06/2019
CASA GINA	PLATEAUX ETC	6257	91,8	27/06/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD ET ARTHUSS	6262	757,73	27/06/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TELEPHONE MAIRIES ET POMPIERS	6262	328,61	27/06/2019
EDF GDF SERV AL	CONSOMMATION ELECTRICITE SALLE WIN ZEN	60612	49,23	27/06/2019
EDF GDF SERV AL	CONSOMMATION ELECTRICITE CHAPELLE HERZOG LOG	60612	39,87	27/06/2019
EDF GDF SERV AL	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	1323,12	27/06/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZ	60613	1554,8	27/06/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ MAIRIE WINTZ	60613	1068,97	27/06/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ SALLE LAURENTIA	60613	1103,66	27/06/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ ART HUSS	60613	2588,37	27/06/2019
JARDINS	PLANTES FLEURISSEMENT 2019	60633	1343,95	27/06/2019
JARDINS	PLANTES FLEURISSEMENT 2019	60633	2847,35	27/06/2019
REFPAC GPAC	HONORAIRES GESTION TLPE 2019	6226	2482,03	27/06/2019
LA-BS.COM	PROJETEUR ARTHUSS	2188	982,27	27/06/2019
HUG METALLERIE	SERRURERIE METALLERIE REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG	2312	20285,27	02/07/2019
HUG METALLERIE	SERRURERIE METALLERIE REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG	2312	1062,61	02/07/2019
ID VERDE SASU	ESPACES VERTS REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG	2312	56553,49	02/07/2019
COCYCLIQUE INGE	MAITRISE OEUVRE AMENAGT PAYSAGER DU SQUARE HERZOG	2312	554,4	02/07/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
SORTONS DU BOIS	MAITRISE OEUVRE AMENAGT PAYSAGER DU SQUARE HERZOG	2312	5544	02/07/2019
COCYCLIQUE INGE	MAITRISE OEUVRE AMENAGT RUE DE LATTRE ET CHEMIN HERRENPFAD	2315	2085,83	02/07/2019
SORTONS DU BOIS	MAITRISE OEUVRE RUE DE LATTRE CHEMINS HENGST ET HERRENPFAD	2315	2245,87	02/07/2019
VIGILEC HA	RESEAUX SECS RUE DE LATTRE CHEMIN HERRENPFAD	2315	23830,56	02/07/2019
HUMMEL Denis	ANIMATIONS MUSICALES FETE DE LA MUSIQUE	6042	500	03/07/2019
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU GENS DU VOYAGE	60611	48,95	03/07/2019
COLMARIENN	CONSOMMATION EAU EXT CIMETIERE LOG	60611	52,84	03/07/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ MAIRIE LOG	60613	761,66	03/07/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING CONCERT DU 050619	60623	24,43	03/07/2019
ADELYA	POUBELLE PLASTIQUE 50 L	60631	43,97	03/07/2019
BERNER	PETIT MATERIEL DIVERS BATIMENTS	60632	296,32	03/07/2019
EGLINSDOER	CLAPET ANTI RETOUR STADE FCW	60632	54,19	03/07/2019
EGLINSDOER	CONTENEUR ETC CHALET ADEIF	60632	148,18	03/07/2019
EGLINSDOER	TUBE ETC POUR CIMETIERE LOG	60632	166,87	03/07/2019
SIGMA KALO	PEINTURE BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	56,28	03/07/2019
SANISITT	ROBINET ETC POLE SPORTIF	60632	48,73	03/07/2019
GEDIMAT	FER ETC ATELIER SERRURERIE SALLE UNGERER ET VOIRIE	multi	229,24	03/07/2019
ADELYA	GANTS	60636	20,68	03/07/2019
TP SERVICE	LOCATION GROUPE ELECTROGENE CHALET ADEIF	6135	42,78	03/07/2019
STIHLE SAV	REMPLACEMENT VANNE ETC	615228	423,26	03/07/2019
DISTEL	REPARATION ECHELLES ET PLATE FORME	61558	399,6	03/07/2019
SDAI	INTERVENTION SUR POSTE INITIATIVE PARTAGEE	6188	72	03/07/2019
ADAUHR	MISE A JOUR DOSSIER PLU DOCUMENTS REGLEMENTAIRES	6226	526,13	03/07/2019
PHENIX SECURITE	SECURITE MANIFESTATION DU 18 05 2019	6226	75,3	03/07/2019
BOULANGERIE SCH	KOUGELHOFS ETC DIVERSES REUNIONS	6257	123,04	03/07/2019
JECKERT B	KOUGELHOFS REUNION LANCEMENT ANIMATIONS ETE 19	6257	65,83	03/07/2019

JECKERT B	KOUGELHOFS ET BRETZELS INAUGURATION POLE SPORTIF	6257	676,04	03/07/2019
FUCHS BOU	KOUGELHOFS ET BRETZELS RECEPTION SPORTIFS MERITANTS	6257	180,2	03/07/2019
AUCHAN WINTZ	JUS DE FRUITS ET EAU 170EME ANNIVERSAIRE POMPIERS	6257	76,07	03/07/2019
REDJE	ANIMATION MUSICALES FETE DE LA MUSIQUE	6042	1000	03/07/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE LOG	60613	2268,5	03/07/2019
ADELYA	ACQ CHARIOT NETTOYAGE	2188	806,95	03/07/2019
MILEX INFO	ORDINATEUR MAIRIE WINTZ	2183	2606,02	03/07/2019
BUREAU BIBLIOTH	LITS EMPILABLES + MATELAS MOUSSE - ECOLE MATERNELLE LOG	2184	6511,2	03/07/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A MUNSTER	6247	124,11	04/07/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A MUNSTER	6247	248,22	04/07/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A RAEDERSHEIM	6247	466,94	04/07/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG AU STADE ST GILLES	6247	75,72	04/07/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A KAYSERSBERG	6247	395,48	04/07/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ A KAYSERSBERG	6247	197,74	04/07/2019
IXO ARCHITECTUR	MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION POLE SPORTIF	2313	2460,59	04/07/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU POLE MEDICAL WINTZ	60611	101,6	09/07/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU POLE SPORTIF WINTZ	60611	484,1	09/07/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU COL CYGNE ESPACES VERTS	60611	37,73	09/07/2019
COLMAR EAU	CONSOMMATION EAU FONTAINE PUB COUR SCHOEN	60611	12,92	09/07/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
AUCHAN WINTZ	BTES EAU FESTIVAL DE MUSIQUE MECANIQUE	60623	24,48	09/07/2019
ADELYA	LAVETTES MICROFIBRE	60631	89,38	09/07/2019
SID	DETARTRANT DESINFECTANT FONTAINE HALLE DES FETES	60631	365,66	09/07/2019
BERNER	PETIT MATERIEL DIVERS BATIMENTS	60632	555,12	09/07/2019
BERNER	PETIT MATERIEL ATELIERS	60632	267,6	09/07/2019
CHAMPION DREYFU	BOUTEILLE GAZ ARCAL	60632	85,2	09/07/2019
GEDIMAT	GAINES ETC ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	132,12	09/07/2019
HEINTZ HEN	CLE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	18	09/07/2019
ADELYA	MANCHE A BALAI POLE SPORTIF	60632	13,28	09/07/2019
EQUIP PRO	ASSIETTES EN CARTON ETC FETE DE LA MUSIQUE	60632	157,37	09/07/2019
ESPACE PRO TECH	ACCESSOIRES POLICE MUNICIPALE	60636	148	09/07/2019
ESPACE PRO TECH	HABILLEMENT SERVICE TECHNIQUE	60636	226	09/07/2019
BERGER LEVRAULT	FOURNITURES DE BUREAU	6068	514,19	09/07/2019
LOXAM COLMAR ZI	LOCATION VENTILATEUR FESTIVAL MUSIQUE MECANIQUE	6135	81,67	09/07/2019
HANTSCH S	REPLACEMENT GLACE RETROVISEUR PORTE OUTILS LINDNER	61551	133,72	09/07/2019
TP SERVICE	REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE	61551	29,68	09/07/2019
AUTOMATISME MAI	MAINTENANCE PORTAIL BATTANT	6156	258	09/07/2019
FREPPPEL EDAC	PROGRAMME 2019 2020 ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	6236	225,6	09/07/2019
HANDBALL	CONSOMMATION ET SANDWICHS FETE DE LA MUSIQUE DU 210619	6238	199,5	09/07/2019
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER	6283	792	09/07/2019
ANIMO CONCEPT	SACS DE DEJECTIONS CANINES	60632	2503,87	09/07/2019
SIGNALISATION	PEINTURE ROUTIERE	615231	4211,38	09/07/2019
SOCOTEC	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE ARTHUSS	6156	1545,28	09/07/2019
BATIBOIS	MEUBLES EN KIT ECOLES PRIMAIRES	2184	4595,88	09/07/2019
SOCOTEC	CSPS CREATION POLE SPORTIF ARTS MARTIAUX	2313	475,8	11/07/2019
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	57,31	17/07/2019

ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECT VMC GENS DU VOYAGE	60632	476,74	17/07/2019
ELECTIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE DOJO 111 RUE CLEMENCEAU WINTZ	60632	20,29	17/07/2019
EGLINSDOER	NEZ DE ROBINET ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	60632	85,68	17/07/2019
EGLINSDOER	BATTERIE PRIMABEL ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	26	17/07/2019
SANISITT	MANCHON ETC RACCORD FONTAINE CIMETIERE LOG	60632	480,88	17/07/2019
ALTER EGO	CARTOUCHES DE CO <sup>2</sup> POUR FONTAINES A EAUX MAIRIE ET ATELIERS	60632	842,4	17/07/2019
ENERGYS BATTERI	BATTERIE POUR MOTOCULTEUR	60632	50,69	17/07/2019
FOUSSIER	POIGNEE METAL ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	173,95	17/07/2019
FOUSSIER	GRILLE AERATION BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	53,76	17/07/2019
FOUSSIER	PIED MEUBLE ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	192,77	17/07/2019
FOUSSIER	PROFIL DE SOCLE ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	36,05	17/07/2019
FOUSSIER	TAQUET DE RAYON ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	26,86	17/07/2019
FRANS BONH	TRAC CHANTIIR FLUO JAUNE VOIRIE	60632	144,89	17/07/2019
MICHEL ETS	REPARATION TONDEUSE HONDA	multi	381,24	17/07/2019
ALSACE ARR	SOLENOIDE ESPACES VERTS	60633	487,37	17/07/2019
ALSACE ARR	ARROSEUR ETC ESPACES VERTS	60633	160,9	17/07/2019
HORMALYS	DEMI RONDIN ESPACES VERTS	60633	24,12	17/07/2019
MICHEL ETS	REPARATION DEBROUSSAILLEUSE	60633	31,9	17/07/2019
HAAG SAS GROUPE	PIECES DETACHEES POUR EPAREUSE	60633	502,73	17/07/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	17/07/2019
JLF PACKAGING	POCHETTES HOLDISC BLANCHES	6068	85,75	17/07/2019
TP SERVICE	LOCATION MINI PELLE ET COMPRESSEUR	6135	571,67	17/07/2019
COSEEC	PRESTATION MECANIKES TERRAIN ANNEXE 2019	61521	812,7	17/07/2019
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION TERRAIN HONNEUR 2019	61521	482,16	17/07/2019
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION TERRAIN ANNEXE 2019	61521	206,64	17/07/2019
LRT RECYCLAGE	DEBLAIS TERREUX	615231	435,46	17/07/2019
CARRIERES	CONCASSE VOIRIE	615231	159,36	17/07/2019
HANTSCH S	GLACE DE RETRO DROIT PORTE OUTILS LINDNER	61551	133,72	17/07/2019
CHAMPION DREYFU	RECHARGE ARCAL ATELIERS	61558	85,2	17/07/2019
DOCAPOST FAST	DEBLOCAGE CARTE A PUCES M LE MAIRE	61558	36	17/07/2019
RISO FRANC	MAINTENANCE RISOGRAPH	6156	24	17/07/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	6156	19,19	17/07/2019
EQUIPES SECOURS	DISPOSITIF DE SECOURS POUR LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE	6226	170	17/07/2019
SAINT GILLES	HEBERGEMENT TOURNEURS DU 28 JUIN 2019 AU 1ER JUILLET 2019	6238	175	17/07/2019
CAVES	EAU STOCK CAVE	6257	462,84	17/07/2019
FUCHS BOU	KOUGELHOFS RECEPTION QUETE CANCER DU 030719	6257	46,8	17/07/2019
ORANGE FUS	CONSO TEL BATIMENTS MUNICIPAUX	6262	651,67	17/07/2019
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL JUIN 2019	6262	48	17/07/2019
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL JUILLET 2019	6262	48	17/07/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TELEPHONE STANDARD ET ARTHUSS	6262	747,77	17/07/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TELEPHONE BATIMENTS MUNICIPAUX	6262	612,6	17/07/2019
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ANIMATIONS	6262	192	17/07/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS MOIS DE JUILLET 2019	6262	42	17/07/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS MOIS DE JUILLET 2019	6262	48	17/07/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE DE LOGELBACH MOIS JUILLET 2019	6262	42	17/07/2019

ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM JUILLET 2019	6262	53	17/07/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS ET EPW RASED	6262	138	17/07/2019
SPST - SERVICE	VISITE EN ENTREPRISE LE 2801 ET LE 300119	6475	360	17/07/2019
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	multi	1205,46	17/07/2019
SANISITT	MITIGEURS LAVABO POUR ARTHUSS	60632	1287,38	17/07/2019
HORMALYS	DESHERBANT ESPACES VERTS	60633	1848	17/07/2019
ORANGE	LOYER STANDARD DU 01 07 AU 30 09 2019	6135	1034,59	17/07/2019
COSEEC	PRESTATIONS MECANIQUES TERRAIN D'HONNEUR 2019	61521	2166	17/07/2019
FREGONESE	POSE ECHAFAUDAGE CHALET ADEIF	615221	3468	17/07/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRICITE POLE SPORTIF	60612	496	17/07/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	360,77	17/07/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	60612	832,38	17/07/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	60612	1682,64	17/07/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	60612	1618,17	17/07/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM ET LOG	60612	745,07	17/07/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECOLES MATERNELLES	60612	778,01	17/07/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	9836,63	17/07/2019
ORANGE FRANCE	ACHAT REMPLACEMENT IPHONE 7	2183	67,42	17/07/2019
HORMALYS	TESTEUR GROLINE POUR LES ESPACES VERTS	2188	348	17/07/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
CASTORAMA	GROUPE ELECTROGENE CHALET ADEIF	2188	368,14	17/07/2019
WUNSCHEL G	BARREAUDAGE GIRATOIRE PASCALINA	2152	1716,34	17/07/2019
HUG METALLERIE	SERRURERIE METALLERIE REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG	2312	20523,5	17/07/2019
HUG METALLERIE	SERRURERIE METALLERIE REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG	2312	1075,09	17/07/2019
PONTIGGIA	JEUX ET AGRES SPORTIFS REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG	2312	49849,91	17/07/2019
SAGELEC	TOILETTES PUBLIQUES REAMENAGEMENT DU PARC HERZOG	2312	24916,29	17/07/2019
LA COULEUR ZEBR	SOLDE PRESTATIONS DE SERVICES MISE EN OEUVRE SITE INTERNET	2051	2946	17/07/2019
INTER STORE	BSO RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	3556	22/07/2019
INTER STORE	BSO RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	181,82	22/07/2019
THEISEN SARL	SANITAIRES RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	11624,89	22/07/2019
THEISEN SARL	SANITAIRES RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	597,25	22/07/2019
FREGONESE	ECHAFAUDAGE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	1383,72	22/07/2019
HERZOG REVETEM	REJETEMENT SOL SOUPLE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	8766,45	22/07/2019
MEA	EQUIPEMENT DE CUISINE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	20417,79	22/07/2019
MEA	EQUIPEMENT DE CUISINE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	1065,09	22/07/2019
ACM MARQUES FRE	ISOLATION EXTERIEURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	16093,05	23/07/2019
ACM MARQUES FRE	ISOLATION EXTERIEURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	840,8	23/07/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZ	60613	489,57	24/07/2019
BERNER	PETIT MATERIEL DIVERS BATIMENTS	60632	105,82	24/07/2019
ELECTIS BURKLE	PETIT MATERIEL ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	60632	251,28	24/07/2019
ELECTIS BURKLE	PETIT MATERIEL GYMNASSE SCOLAIRE WINTZENHEIM	60632	5,45	24/07/2019
ELECTIS BURKLE	PLAQUE ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	7,68	24/07/2019
ELECTIS BURKLE	PETIT MATERIEL PARC HERZOG	60632	120,59	24/07/2019
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	60632	23,59	24/07/2019
SPORT CO ET MAR	TSHIRTS JOURNEE CITOYENNE DU 110519	60636	960,6	24/07/2019
DES DEUX AILES	ACHAT DE LIVRES - ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	188,75	24/07/2019

JPG	CARTOUCHES POUR IMPRIMANTES ECOLE PRIMAIRE LOGELBACH	6067	418,5	24/07/2019
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR EC PRIM WINTZ ET EC MAT WINTZ	6067	192,29	24/07/2019
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU	6068	623,64	24/07/2019
OFFICE DEPOT	FOURNITURES DE BUREAU	6068	642,9	24/07/2019
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	6135	17,06	24/07/2019
HERTZOG REVETEM	POSE PVC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	615221	275	24/07/2019
ROSE ET FILS	REPARATION CHAUDIERE PERISCOLAIRE LOG	615228	874,99	24/07/2019
LEONHART RECYCL	DEBLAIS TERREUX ET MATERIAUX DE DEMOLITION PROPRE	615231	337,68	24/07/2019
TP SERVICE	VIDANGE ETC VEHICULE MASTER POMPIERS	61551	328,45	24/07/2019
CYCLES WAGNER P	REPARATION VELO	61551	47	24/07/2019
SCHMITT RE	REPARATION SUR LE RESEAU HYDRAULIQUE FPTL POMPIERS	61551	282	24/07/2019
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETTERIE ARTHUSS	6156	372,76	24/07/2019
OTIS	MAINTENANCE PORTES SECTIONNELLES	6156	928,37	24/07/2019
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED	6156	263,75	24/07/2019
MERCERIE D	RETOUCHES VETEMENTS POLICE MUNICIPALE	6188	27	24/07/2019
FREPPPEL EDAC	INVITATIONS INAUGURATION EXTENSION GROUPE SCOLAIRE LOG	6236	104,76	24/07/2019
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES SUCETTES 2019	6236	216	24/07/2019
CLUB VOSGI	BOISSONS ETC PASSAGE DU TOUR DE FRANCE	6238	208,5	24/07/2019
JUDO CLUB	BOISSONS ET REPAS FESTIVITES DU 120719	6238	463	24/07/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
NEW BASKE	BOISSONS ET CASSE CROÛTE FESTIVITES DU 120719	6238	411,5	24/07/2019
LES HUSSARDS D	PARTICIPATION DEFILES DU 120719	6238	600	24/07/2019
PIZZA 27	REPAS FESTIVITES DU 120719	6238	79	24/07/2019
ZOO DE MULHOUSE	ENTREES ZOO DE MULHOUSE - ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6238	560	24/07/2019
CAVES DE LA FEC	BOISSONS ET REPAS FESTIVITES DU 120719	6238	78	24/07/2019
CHEMINS DU NORD	ANIMATION EN CALECHE FESTIVITES DU 120719	6238	250	24/07/2019
FNAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE	6238	100	24/07/2019
PL DIFFUSION	TORCHES FESTIVITES DU 120719 ET NAPPES DIVERSES RECEPTION	multi	261,26	24/07/2019
ABEDIS	JUS DE FRUITS STOCK CAVE	6257	255,52	24/07/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TELEPHONE MAIRIES WINTZ	6262	318,86	24/07/2019
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET POLE SPORTIF	6262	96	24/07/2019
ORANGE FRANCE	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,51	24/07/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET DIVERS AGENTS	6262	374,71	24/07/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TEL PORTABLE ELUS ET DIVERS AGENTS	6262	487,45	24/07/2019
LES BALADINS DU	SPECTACLE FILLES DE L'AIR DU 12 07 2019	6042	2215,5	24/07/2019
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	multi	1580,72	24/07/2019
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	60631	2490,66	24/07/2019
EIFFAGE ENER-01	RAJOUT BLOC D'ECLAIRAGE DE SECURITE POLE SPORTIF	615221	1148,88	24/07/2019
SATD EQUIP	CONTROLE AIRES DE JEUX	6156	1140	24/07/2019
ROSETTE FL	BONS ACHAT MAISONS FLEURIES	6238	1722	24/07/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A STE MARIE AUX MINES	6247	398,95	24/07/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE APP	60612	150,29	24/07/2019
PHM SECURITE	ETUDE VIDEO SURVEILLANCE	2031	600	24/07/2019
GED EVENT	ACQUISITION URNE ELECTION	2188	212,4	24/07/2019
STRADIF STRASBO	REFRIGERATEUR ECOLE PRIMAIRE LOG	2188	340,8	24/07/2019
DUBERNARD	INSTALLATION ALARME ECOLE PRIMAIRE WINTZ	21312	10435,55	24/07/2019

MISTRAL-01	ACQUISITION PC POUR BADGES	2183	1740	24/07/2019
ADELYA	ACQUISITION ASPIRO Brosseur	2188	5492,4	24/07/2019
BEAUVOIS Olivie	STATUTAIRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	2313	6750	24/07/2019
HUSSOR ERECTA	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	2313	8516,4	24/07/2019
HUSSOR ERECTA	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTRUC CHAPELLE HERZOG	2313	1603,2	24/07/2019
RAUSCHER2	STATUTAIRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG TC 02	2313	16260	24/07/2019
RAUSCHER	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTRUC CHAPELLE HERZOG	2313	44895,6	24/07/2019
RAUSCHER	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTRUC CHAPELLE HERZOG	2313	23089,5	24/07/2019
HIRTZ	GAZOLE NON ROUTIER	60622	1918	24/07/2019
TP SERVICE	ACQUISITION FRAISE MOTOCULTEUR AGRIA	2188	3124,8	26/07/2019
ADEQUAT	FONTAINE CIMETIERE DE LOGELBACH	2116	482	26/07/2019
ADELYA	KIT NETTOYAGE VITRES	2188	463,75	26/07/2019
ATELIER D-FORM	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOG	2313	3240,79	29/07/2019
MCIS MODELISATI	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	207,74	29/07/2019
TERRANERGIE	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	373,93	29/07/2019
OPTIME INGEN BO	MAITRISE D'ŒUVRE ET MISSION OPC REST GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	166,2	29/07/2019
OPTIME INGEN EC	MAITRISE D'ŒUVRE REST GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	1044,68	29/07/2019
PROJELEC	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	166,2	29/07/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
HIRTZ	GNR VEHICULES ATELIERS MUNICIPAUX	60622	1808	29/07/2019
TP SERVICE	REPARATION TRACTO PELLE	61551	2845,06	29/07/2019
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	61551	2519,23	29/07/2019
SATD EQUIP	REPARATION JEUX SUITE AU CONTRÔLE DE MAINTENANCE	61558	9966	29/07/2019
BERGER LEVRAULT	ACCOMPAGNEMENT MISE EN OEUVRE ReuU E-ELECTIONS	6156	1222,8	29/07/2019
ARTISANS D	SPECTACLE PYROTECHNIQUE DU 120719	6238	8000	29/07/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRICITE 9 RUE HERZOG LOG	60612	336,48	29/07/2019
ATLANTIC CHIMIE	PRODUITS ENTRETIEN	60631	210,1	29/07/2019
ADELYA	SACS ASPIRATEURS	60631	43,08	29/07/2019
HOLCIM BETONS	GRANULATS CIMETIERE LOG	60632	209,12	29/07/2019
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE MATERNELLE WINTZ	60632	74,28	29/07/2019
SIGMA KALO	PEINTURE EC MAT WINTZ	60632	83,42	29/07/2019
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE MATERNELLE WINTZ	60632	274,51	29/07/2019
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE MATERNELLE WINTZ	60632	28,06	29/07/2019
SANISITT	ROBINET ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	660,88	29/07/2019
SANISITT	SIPHON LAVABO ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	229,36	29/07/2019
SANISITT	VANNE ETC STOCK DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	60632	122,48	29/07/2019
SANISITT	MANCHONS ETC DIVERS BATIMENTS	60632	301,25	29/07/2019
SANISITT	RESERVOIRS DE CHASSE D'EAU HALLE DE FETES	60632	258,23	29/07/2019
SANISITT	VANNE ETC STOCK DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	60632	109,54	29/07/2019
EGLINSDOER	TUYAU ETC ARROSAGE ESPACES VERTS	60633	141,62	29/07/2019
MICHEL ETS	HUILE MOTEUR ESPACES VERTS	60633	17	29/07/2019
SIEGWALD M	COQUE FIL ESPACES VERTS	60633	21,9	29/07/2019
VET PRO	HABILLEMENT SERVICES TECHNIQUES	60636	119,52	29/07/2019
ACIPA	CARTOUCHES ENCRE IMPRIMANTES MAIRIE	6064	277,32	29/07/2019
AGENCE CUL	LOCATION SPOTS ETC EXPOSITION LIBRE ET SAUVAGE	6135	474,4	29/07/2019

AGENCE CUL	LOCATION PLATEAU FESTIVITES DU 120719	6135	20	29/07/2019
NACELLE + COLMA	LOCATION NACELLE LE 080719	6135	250,5	29/07/2019
TP SERVICE	REPARATION FUITE EAU PIAGGO 853 ZV 68	61551	223,94	29/07/2019
TP SERVICE	REPLACEMENT ARRET DE PORTE BERLINGO 5189 XQ 68	61551	136,12	29/07/2019
SATD EQUIP	REPARATION BUT DE BASKET SALLE UNGERER	61558	132	29/07/2019
SATD EQUIP	REPARATION DIVERS JEUX BODEN LA FORGE ET ECOLE MAT WINTZ	61558	270,31	29/07/2019
BERGER LEVRAULT	ABONN LEGIBASE ELECTIONS FEV 2019 A FEV 2020	6156	432	29/07/2019
COIFFURE DU HOH	INTERVENTION COIFFURE ESP ANIMATIONS ARTHUSS	6188	120	29/07/2019
MYL ET UN SOINS	INTERVENANTE ESTHETICIENNE ESP ANIMATIONS ARTHUSS	6188	124	29/07/2019
FREPPPEL EDAC	FLYERS SALON SEEH	6236	696	29/07/2019
MEDIARUN	SPOTS PUBLICITAIRES CAMPAGNE	6238	329,88	29/07/2019
AUTOCARS ROYERS	TRANSPORT EUROPA PARK DU 220719	6247	713,5	29/07/2019
STIHLE FRERES	CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION POLE SPORTIF	2313	31932,4	30/07/2019
FORALEST MAURUT	CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION POLE SPORTIF	2313	5155,2	30/07/2019
RAUSCHMAIER ISO	CHAUFFAGE VENTILATION CLIMATISATION POLE SPORTIF	2313	995	30/07/2019
OESTERLE MOBIL	FOURNITURE BAC BETON RUE CLEMENCEAU SUITE SINISTRE	60633	2049,6	05/08/2019
CLB	REMISE EN ETAT CLOTURE ECOLE MATERNELLE LOG	61521	3499,2	05/08/2019
COLMAR EAU	DEPLACEMENT ET RENOUVELLEMENT POTEAU INCENDIE BODEN WINTZ	615231	2346,37	05/08/2019
COLMAR EAU	REPLACEMENT HYDRANT UNE BOUCHE INCENDIE 9, RUE SCHWENDI	615231	3024,94	05/08/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
COLMAR EAU	REPLACEMENT HYDRANT BOUCHE INCENDIE 1, RUE CHAPELLE	615231	2346,37	05/08/2019
COLMAR EAU	REPLACEMENT POTEAU INCENDIE 32 RUE DES TROIS-EPIS LOG	615231	2495,77	05/08/2019
COLMAR EAU	REPLACEMENT D'UN HYDRANT SUITE FUITE 15, RUE DES FRERE WIDAL	615231	2346,37	05/08/2019
PANZER	ECLAIRAGE ET SONO FESTIVITES DU 120719	6238	2200	05/08/2019
ROYER 68 AUTOCA	TRANSPORT VACANCES EAA ETE 2019	6247	1225	05/08/2019
WINTZEDIS	ACQUISITION FRIGO ET PARASOL CHALET ADEIF	2188	344	05/08/2019
ALSACE ARR	MISE EN PLACE D'UN ARROSAGE AUTOMATIQUE JARDIN SOUVENIR LOG	2116	3849,01	05/08/2019
ALSACE ARR	MISE EN PLACE D'UN ARROSAGE AUTOMATIQUE CIMETIERE WINTZ	2116	3006,46	05/08/2019
BERNER	PETIT MATERIEL DIVERS BATIMENTS	60632	212,65	05/08/2019
MIRCO	VITRINE COULISSANTE ARTHUSS +VITRAGE COUPE FEU EC PRIM LOG	60632	378	05/08/2019
WINTZEDIS	PILES POMPIERS	60632	75,08	05/08/2019
WINTZEDIS	ATTACHES NAPPE INAUGURATION DU POLE SPORTIF	60632	43,5	05/08/2019
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE MATERNELLE WINTZ	60632	503	05/08/2019
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	72,4	05/08/2019
SANISITT	TETE DE ROBINET ETC LOGT 9 RUE HERZOG LOG	60632	30,56	05/08/2019
SANISITT	EVIER ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	116,1	05/08/2019
SANISITT	TETE DE ROBINET ETC 9 RUE HERZOG LOG	60632	166,4	05/08/2019
CASTORAMA	BACS ETC DIVERS MANIFESTATIONS	60632	175,52	05/08/2019
ALSACE ARR	ENSEMBLE SOLEINOIDE ARROSAGE ESP VERTS	60633	147,34	05/08/2019
WINTZEDIS	BOUTEILLES DE GAZ POUR DESHERBAGE	60633	278,1	05/08/2019
ESPACE PRO TECH	CHAUSSURES SERVICES TECHNIQUES	60636	75	05/08/2019
SENTINEL SIEGE	VETEMENTS POLICE MUNICIPALE	60636	924,83	05/08/2019
NATHAN	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	6067	145	05/08/2019
COLMAR EAU	VIDANGE FOSSE ETANG DE PECHE APP	61521	216	05/08/2019
COLMAR EAU	CURAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	134,4	05/08/2019
CENTRE AUT	CT ISUZU 7872 XQ 68	61551	67,2	05/08/2019



CENTRE AUT	CT BERLINGOT 5189 XQ 68	61551	24,65	05/08/2019
TP SERVICE	REPLACEMENT PNEU MANITOU	61551	736,2	05/08/2019
DOCAPOST FAST*	ABONNEMENT ANNUEL CONNECTEUR	6156	262,08	05/08/2019
DUBERNARD	CONTROLE EXTINCTEUR ARTHUSS	6156	83,88	05/08/2019
IMS SERVICES	MAINTENANCE PANNEAUX PEDAGOGIQUES	6156	552	05/08/2019
EVE RISQUE	VERIFICATION PERIODIQUE MANITOU	6156	448,8	05/08/2019
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEURS	6156	976,01	05/08/2019
COLMAR PRINT	COPIES DU PLU APPROUVE	6236	985,62	05/08/2019
ORANGE TEL FIXE	CONSOMMATION INTERNET ET VIDEOSURVEILLANCE BODEN	6262	96	05/08/2019
ISNER Jean Luc	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	2313	3198,43	05/08/2019
SCHICKE Jean L	MAITRISE D'ŒUVRE RESTRUCTURATION CHAPELLE HERZOG	2313	600	05/08/2019
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	6067	48	06/08/2019
RICOH SBO	MAINTENANCE COPIEUR ECOLE PRIMAIRE WINTZ	6067	446,4	06/08/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE DE LOGELBACH	6262	42	06/08/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	42	06/08/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET POMPIERS	6262	48	06/08/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET ARTHUSS ET ATELIERS ET EPW RASED	6262	138	06/08/2019
ORANGE IN	CONSOMMATION INTERNET MAIRIE WINTZENHEIM	6262	53	06/08/2019
APAVE	MISSION COORDINATION SPS REAMENAGT PARC HERZOG	2312	912	06/08/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
MANUTAN	PUPITRE SANS FIL DIV MANIF	2188	1921,2	07/08/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRICITE MAIRIE WINTZ	60612	629,9	07/08/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRICITE ARTHUSS	60612	921,73	07/08/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE HANGAR POMPIERS	60612	826,48	07/08/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE STADE MUNICIPAL ST GILLES	60612	1171,41	07/08/2019
EUPL	ADBLUE CAMION MAN	60622	9,84	07/08/2019
WINTZEDIS	DETECTEUR DE FUMEE DIVERS BATIMENTS	60632	23,8	07/08/2019
SIGMA KALO	PEINTURE MUR PARC HERZOG	60632	129,48	07/08/2019
SIGMA KALO	PEINTURE MUR PARC HERZOG	60632	196,2	07/08/2019
BATIBOIS	PLACAGE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	73,36	07/08/2019
GEDIMAT	SILCOFERM ETC BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	32,48	07/08/2019
SAGOS	MANCHON LAQUEUR ACRYL ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	14,11	07/08/2019
LRT RECYCLAGE	DEBLAIS TERREUX	615231	43,2	07/08/2019
TP SERVICE	REPARATION ROUE BALAYEUSE	61551	27	07/08/2019
MICHEL ETS	REPARATION DEBROUSAILLEUSE ET TRONCONNEUSE	61558	331,33	07/08/2019
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE LAURENTIA ET UNGERER	6283	528	07/08/2019
ANCEF	SEJOUR MULTI ACTIVITES AUX MAISONS DE MONT D'OR LACS	6042	6132	07/08/2019
ANCEF	TRANSPORT BUS SEJOUR MULTI ACTIVITES MAISON DE MONT D'OR LAC	6247	1410	07/08/2019
ADAUHR	REVISION PLU 2017	202	7581	07/08/2019
ALPHA RENO	ISOLATION OUATE DE CELLULOSE RESTRUC GROUPE SCOLAIRE	2313	15478,04	08/08/2019
ALPHA RENO	ISOLATION OUATE DE CELLULOSE RESTRUC GROUPE SCOLAIRE	2313	790,26	08/08/2019
SIGNATURE	MARQUAGE AU SOL A LA FORGE	615231	5470,2	12/08/2019
SENTINEL SIEGE	CHASUBLE ECOLE	60636	33,29	12/08/2019
BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT BLES FACTURATION	6156	85,75	12/08/2019
WINTZEDIS	CARTES CADEAUX ACCORDEONISTES ET BENEVOLE MARCHÉ PAQUES	6238	300	12/08/2019
KUNEGEL LU	TRANSPORT A HUNINGUE LE 100719 ESP ANIM ARTHUSS	6247	350	12/08/2019

ORANGE FUS	CONSOMMATION TELEPHONE STANDARD ET ARTHUSS	6262	781,46	12/08/2019
ORANGE FUS	ABONNEMENT TRANSVEIL AOUT 2019	6262	48	12/08/2019
ORANGE FUS	CONSOMMATION TELEPHONE BATIMENTS MUNICIPAUX	6262	554,28	12/08/2019
ORANGE FRANCE	ABONNEMENT CARTE SIM PANNEAUX	6262	25,2	12/08/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TELEPHONE PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	566,34	12/08/2019
ORANGE FRANCE	CONSOMMATION TELEPHONE PORTABLE ELUS ET AGENTS	6262	503,09	12/08/2019
MENUISERIES BIL	MENUISERIES EXTERIEURES RESTRUC GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	10480,32	12/08/2019
HUG-01	COUVERTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	24231,53	12/08/2019
HUG-01	COUVERTURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE LOGELBACH	2313	1228,28	12/08/2019
ROSE ET FILS	CHAUFFAGE VENTILATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	21008,2	12/08/2019
ROSE ET FILS	CHAUFFAGE VENTILATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	1068,14	12/08/2019
KLEINHENNY SAS	MENUISERIE INTERIEURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	31190,77	12/08/2019
ACM MARQUES FRE	ISOLATION EXTERIEURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	2720,71	12/08/2019
ACM MARQUES FRE	ISOLATION EXTERIEURE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	141,8	12/08/2019
HUSSOR ERECTA	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTRUC CHAPELLE HERZOG	2313	1603,2	12/08/2019
RAUSCHER	MACONNERIE PIERRE DE TAILLE RESTRUC CHAPELLE HERZOG	2313	13239,22	12/08/2019
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	60631	269,3	20/08/2019
HORMALYS	FILM ETIRABLE FESTIVITES DU 120719	60632	49,44	20/08/2019
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	42	20/08/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
FOUSSIER	CABLE ARTHUSS	60632	7,7	20/08/2019
FOUSSIER	TIGE ETC EGLISE LOGELBACH	60632	89,28	20/08/2019
FOUSSIER	CROCHETS ETC ARTHUSS	60632	15,41	20/08/2019
FOUSSIER	PIED PLASTIQUE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	192,8	20/08/2019
FOUSSIER	SUPPORTS ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	164,07	20/08/2019
FOUSSIER	POIGNEES METAL BCD ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	113,28	20/08/2019
FOUSSIER	SERRURE PORTE HANGAR JARDINIERS	60632	141,96	20/08/2019
FOUSSIER	BEQUILLES RENFORCEES ECOLE PRIMAIRE LOG BCD	60632	116,94	20/08/2019
AGRIVALOR	COPEAUX SQUARE DES ANCIENNES ECOLES	60633	487,92	20/08/2019
EGLINSDOER	RACCORD ESPACES VERTS	60633	7,15	20/08/2019
HAAG SAS GROUPE	COUPEAU SME 6 ESPACES VERTS	60633	200,04	20/08/2019
HORMALYS	RACCORD ETC ESPACES VERTS	60633	193,28	20/08/2019
HORMALYS	MANCHE BECHE ESPACES VERTS	60633	17,14	20/08/2019
HORMALYS	RACCORD ETC ESPACES VERTS	60633	60,35	20/08/2019
HORMALYS	RACCORD ETC ESPACES VERTS	60633	55,16	20/08/2019
HORMALYS	RACCORD ETC ESPACES VERTS	60633	21,38	20/08/2019
HORMALYS	CASQUE ANTI BRUIT ESPACES VERTS	60636	8,11	20/08/2019
ADELYA	GANTS	60636	33,47	20/08/2019
AGRIVALOR	TRAITEMENT DECHETS VERT EN VRAC	611	484,68	20/08/2019
TP SERVICE	ENTRETIEN TONDEUSE GRILLO	61551	254,92	20/08/2019
TP SERVICE	HUILE HYDRAULIQUE BALAYEUSE	61551	85,2	20/08/2019
CANON	MAINTENANCE COPIEUR CANON	6156	91,28	20/08/2019
ADEC IMMO	DIAGNOSTIC TECHNIQUE RUE DES TROIS CHATEAUX WINTZ	6226	392,4	20/08/2019
FREPPPEL EDAC	INVITATIONS INAUGURATION PARC HERZOG	6236	109,2	20/08/2019
FREPPPEL EDAC	AFFICHES PERSONNES AGEES CANICULE	6236	174	20/08/2019
WINTZEDIS	CAFE REUNIONS MAIRIE	6257	34,88	20/08/2019

ORANGE FUS	CONSOMMATION TEL STANDARD + INTERNET MAIRIES ET POMPIERS	6262	315,29	20/08/2019
HORMALYS	ALGOFLASH MASQUES ETC	multi	1001,4	20/08/2019
BODET	REMPLACEMENT DU TINTEMENT CLOCHE EGLISE SAINT-LAURENT	615228	2073,6	20/08/2019
TP SERVICE	REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE	61551	1052,86	20/08/2019
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	61551	2250,37	20/08/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE MATERNELLE LOG	6247	553,18	20/08/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A COLMAR	6247	75,72	20/08/2019
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE WINTZ AU COL DU WETTSTEIN	6247	366,02	20/08/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE DIV BAT COMMUNAUX	60612	678,59	20/08/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE ECLAIRAGE PUBLIC	60612	1213,8	20/08/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE SALLE WIN ZEN	60612	50,1	20/08/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE CHAPELLE HERZOG	60612	39,98	20/08/2019
EUROVIA AL	VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM	238	17573,28	26/08/2019
BOULANGER MAG 5	MICRO-ONDE ET PLAQUE A INDUCTION ECOLE MATERNELLE LOG	60632	169,98	28/08/2019
SPORT CO ET MAR	T-SHIRT SAISON ARTHUSS	60636	78,36	28/08/2019
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	6135	17,06	28/08/2019
PLAT NET SANDWI	SANDWICHS ET BOISSONS FESTIVITES DU 120719	6238	40	28/08/2019
EDEN FLEURS	ARRANGEMENT FLORAL NAISSANCE D'ELIA	6238	45	28/08/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRIQUE STADE MUNICIPAL ST GILLES	60612	89,45	28/08/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
KUNEGEL	TRANSPORT ECOLE PRIMAIRE LOG A EGUISHEIM	6247	75,72	28/08/2019
HERTZOG REVETEM	REVETEMENT SOL SOUPLE RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	2313	4498,54	02/09/2019
OMNIUM TECHNIQU	MAITRISE D'ŒUVRE POLE SPORTIF WINTZENHEIM	2313	31569,79	03/09/2019
REGIE MUNI	CONSOMMATION GAZ GROUPE SCOLAIRE WINTZ	60613	490,13	04/09/2019
EDENRED FUEL CA	CONSOMMATION CARBURANT DIVERS VEHICULES COMMUNAUX	multi	972,32	04/09/2019
BERNER	GANTS ATELIERS	60631	301,2	04/09/2019
ADELYA	SACS ASPIRATEUR	60631	82,44	04/09/2019
ELECTIS BURKLE	DAL LED ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	682,56	04/09/2019
HOLCIM BETONS	SABLE ETC CIMETIERE	60632	220,15	04/09/2019
SIGMA KALO	PEINTURE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	60632	196,56	04/09/2019
SANISITT	SIPHON ETC ENT ARTHUSS	60632	33,08	04/09/2019
ADELYA	TAPIS RECRE WINTZ	60632	183,47	04/09/2019
FRANS BONH	MANCHON ETC ECOLE PRIMAIRE LOG	60632	11,75	04/09/2019
TOPCOLOR NUMERI	ALU COMPOSITE ESPACES VERTS	60633	105,8	04/09/2019
GRAVIERE D	BETON BITUMEUX SOUPLE PISTE CYCLABLE	60633	332,27	04/09/2019
ORANGE TEL FIXE	INTERNET ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	multi	192	04/09/2019
SCHAECHTEL	REPARATION TONDEUSE ESPACES VERTS	61558	630,86	04/09/2019
B B HOTELS	CHAMBRES ET PETIT DEJEUNER LE 050619 HAPPY VOICES	6188	195,75	04/09/2019
IMPRIMERIE MOSE	AFFICHES 12 JUILLET	6236	108	04/09/2019
FNAC 01	CARTE CADEAU - DEPART	6238	200	04/09/2019
CENTRE NAUT MUN	ENTREES PISCINE MUNSTER ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	6067	2666	04/09/2019
GIAMBER 02	REALISATION D'UN CHEMINEMENT ISSUE DE SECOURS POLE SPORTIF	615221	5832	04/09/2019
SPORTCOM4	REPRISE LONGUEURS RIDEAUX	615221	2160	04/09/2019
ALSEN*	CONSOMMATION ELECTRIQUE 9 RUE HERZOG LOG	60612	184,12	04/09/2019
APAVE	SPS RESTRUCTURATION RUE DU MARECHAL JOFFRE 1ERE TRANCHE	2312	420,48	05/09/2019
AUCHAN WINTZ	CATERING LANCEMENT SAISON CONCERT ARTHUSS	60623	98,44	11/09/2019

SARL FERTAL	DISTRIBUTEUR PAPIER WC ECOLE PRIMAIRE LOG	60631	95,23	11/09/2019
CHAMPION DREYFU	BURIN RIVET COFFRET ETC POUR VOIRIE	60632	175,26	11/09/2019
SANISITT	ABATTANT WC MAIRIE WINTZENHEIM	60632	34,94	11/09/2019
TRUFFAUT	BINETTES ETC ESPACES VERTS	60633	65,25	11/09/2019
WUNSCHEL G	FEUILLURES ETC ESPACES VERTS	60633	95,34	11/09/2019
LIRE DEMAIN	FOURNITURE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LOGELBACH	6067	25	11/09/2019
OFFICE DEPOT	AGENDAS 2020	6068	31,2	11/09/2019
OFFICE DEPOT	FOURNITURE DE BUREAU ET AGENDAS	6068	154	11/09/2019
BNP PARIBAS	LOCATION GED	6135	630,72	11/09/2019
VILLE DE C	LOCATION COSTUMES POUR FESTIVITES DU 12 JUILLET 2019	6135	79,2	11/09/2019
COLMARIENN	CURAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	615228	134,4	11/09/2019
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	615231	726,77	11/09/2019
CENTRE AUT	CT PIAGGO PORTER 6778 YX 68	61551	24,65	11/09/2019
LEITZ SARL	AFFUTAGE LAME DE SCIE A RUBAN	61558	80,88	11/09/2019
IMS SERVICES	MAINTENANCE RADAR LUMINEUX	6156	564	11/09/2019
SOCOTEC AGENCE	VERIFICATION INSTALLATION GAZ CRECHE LOG	6156	169,51	11/09/2019
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS	6156	357,46	11/09/2019
KONE	MAINTENANCE ASCENCEUR MAIRIE WINTZ	6156	168,05	11/09/2019
SVP	HONORAIRE CONTRAT	6226	714,86	11/09/2019
<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Montant</b>	<b>Emission</b>
FREPPPEL EDAC	CARNETS BOURSE BD	6236	194,4	11/09/2019
BON COIN RESTAU	MEMBRES DU JURY DES MAISONS FLEURIES	6257	17,9	11/09/2019
JECKERT B	KOUGELHOPF ET BRETZEL INAUGURATION GROUPE SCOLAIRE LOG	6257	338,02	11/09/2019
BOULANGERIE SCH	KOUGELHOPFS ET BRETZELS INAUGURATIONS	6257	404,8	11/09/2019
LIMA SERVICES	NETTOYAGE SALLE UNGERER AOUT 2019	6283	132	11/09/2019
BATIBOIS	LAMELLES BOIS ETC MAISONNETTES DE NOEL	60632	1231,01	11/09/2019
PONTIGGIA	DEPOSE SOL COULE EXISTANT AIRE DE JEUX ECOLE MAT WINTZ	615231	9984	11/09/2019
SOCOTEC	VERIFICATION PERIODIQUE INST ELECT 2019 DIVERS BATIMENTS	6156	2891,04	11/09/2019
SOCOTEC AGENCE	VERIFICATION INSTALLATION GAZ DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	6156	1725,65	11/09/2019
FRUH XAVIER SA	CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERE ARTHUSS	6156	1027,25	11/09/2019
EDF GDF SERV	CONSOMMATION ELECTRICITE TOILETTE PUBLIQUE SQUARE HERZOG	60612	67,92	11/09/2019
HERTZOG REVETEM	REJETEMENT SOL ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	21312	3375	11/09/2019
HERTZOG REVETEM	REJETEMENT SOL ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM - CLASSE ULIS	21312	3242,8	11/09/2019
MISTRAL-01	AQUISITION 2 PC FIXES ET 2 PC PORTABLES	2183	5820	11/09/2019
MANUTAN	MOBILIER BCD POUR ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	2184	4369,61	11/09/2019
TDS FRANCE	MATERIEL SONO POUR "SON ET LUMIERES" ARTHUSS	2188	7841,2	11/09/2019
RESEAU COCCI	EQUIPEMENT VAISSELLE CUISINE CANTINE GROUPE SCOLAIRE LOG	2188	3369,22	11/09/2019
MULTISOLS	CARRELAGE FAIENCE POLE MEDICAL	2313	3766,58	13/06/2019
MULTISOLS	CARRELAGE FAIENCE POLE MEDICAL	2313	198,24	13/06/2019
MULTISOLS	CARRELAGE FAIENCE POLE MEDICAL	2313	613,59	13/06/2019
MULTISOLS	CARRELAGE FAIENCE POLE MEDICAL	2313	32,29	13/06/2019
SCHIRRER MENUIS	MENUISERIE INTERIEURE POLE MEDICAL	2313	4815,17	17/06/2019
SCHIRRER MENUIS	MENUISERIE INTERIEURE POLE MEDICAL	2313	253,43	17/06/2019
SERRURERIE BERN	SERRURERIE POLE MEDICAL	2313	651,79	17/06/2019
SERRURERIE BERN	SERRURERIE POLE MEDICAL	2313	34,31	17/06/2019
CLOR RAOUL	SIGNALETIQUE POLE MEDICAL DE WINTZENHEIM	615231	649,6	24/06/2019

DUBERNARD	EXTINCTEURS POLE MEDICAL WINTZENHEIM	21568	987,87	02/07/2019
RHIN CLIMATISAT	CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION POLE MEDICAL WINTZ	6156	930	11/07/2019
TME ASCENSEURS	CONTRAT MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL WINTZENHEIM	6156	449,5	25/07/2019
HEINTZ HEN	REDRESSAGE BLOC BOITES A LETTRES SUITE IMPACT VOITURE	615228	282,75	06/08/2019
DS CLOISON	PLATRERIE POLE MEDICAL	2313	5276,95	13/08/2019
DS CLOISON	PLATRERIE POLE MEDICAL	2313	277,73	13/08/2019
TECHNOCHAPE	CHAPE POLE MEDICAL	2313	5315,07	03/09/2019
TECHNOCHAPE	CHAPE POLE MEDICAL	2313	279,74	03/09/2019
GEHRINGER PEINT	PEINTURE POLE MEDICAL	2313	867,96	03/09/2019
GEHRINGER PEINT	RETENUE DE GARANTIE PEINTURE POLE MEDICAL	2313	45,68	03/09/2019
ZENNA BATIMENT	SONDAGE DE SOL POUR POLE MEDICAL DE LOGELBACH	2031	1000	17/06/2019
BERNAY GEOMETRE	HONORAIRE LEVEE TOPOGRAPHIQUE POLE MED LOG	6226	1145	24/06/2019
ADEC IMMO	DIAGNOSTIC IMMOBILIER AVANT TRAVAUX POLE MEDICAL LOGELBACH	2031	1176,53	02/07/2019
ADEC IMMO	DIAGNOSTIC IMMOBILIER POLE MEDICAL LOGELBACH	2031	496,53	02/07/2019
BERNAY GEOMETRE	HONORAIRE LEVEE TOPOGRAPHIQUE POLE MED LOG	2031	1145	02/07/2019
APAVE	MISSION SPS POUR LA CREATION D'UN PÔLE MEDICAL A LOGELBACH	2031	376	04/07/2019
LARBRE INGENIER	MAITRISE D'ŒUVRE POLE MEDICAL LOGELBACH	2031	3872,74	04/07/2019
ADEC IMMO	DIAGNOSTIC IMMOBILIER AVANT TRAVAUX PÔLE MEDICAL DE LOG	2031	576,53	19/07/2019
HYDROGEOTECHNIQ	ETUDES GEOTECHNIQUES POLE MEDICAL LOGELBACH	2031	2835	26/07/2019

### Locations de salles

#### SALLE LAURENTIA

- 29/06/2019** : Fête de famille - location pour un montant de 395 euros  
**12/07/2019** : Mariage - location pour un montant de 395 euros  
**20/07/2019** Fiançailles - location pour un montant de 500 euros  
**27/07/2019** Obsèques - location pour un montant de 500 euros  
**29/08/2019** Obsèques - location gratuite  
**02/09/2019** Don de sang - location gratuite  
**21/09/2019** Fête de famille - location pour un montant de 395 euros  
**29/09/2019** Fête de la St Michel Ecole Steiner - location pour un montant de 395 euros

#### SALLE UNGERER

- 27/07/2019** - Anniversaire - location pour un montant de 300 euros  
**17/08/2019** : Fête de famille - location pour un montant de 150 euros

#### HALLE DES FETES

- 29 et 30/06/2019** : Festival 2A2M - location pour un montant de 225 euros  
**18 au 28/07/2019** : Spectacle des Copains d'Abord location pour un montant de 225 euros  
**08/09/2019** : marché aux puces- location pour un montant de 225 euros  
**14/09/2019** : Tournoi de Tarot - location pour un montant de 112 euros

#### CHALET APP

- 06/07/2019** : Fête de famille - location pour un montant de 180 euros  
**13/07/2019** Association des Libérateurs - location pour un montant de 180 euros  
**20/08/2019** Fête de famille - location pour un montant de 180 euros

#### CLUB HOUSE ST GILLES

- 13/07/2019** Fête de famille - location pour un montant de 180 euros  
**03/08/2019** : Fête de famille : location gratuite

24/08/2019 : Fête de famille : location pour un montant de 180 euros

1. **Création des régies comptables** : aucune décision

2. **Délivrances des concessions dans les cimetières** :

**Ancien cimetière de Wintzenheim :**

26 juin 2019 : Renouvellement de la concession section E Tombe 119 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400 €.

18 juillet 2019 : Achat de la concession section G Tombe 56 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

**Nouveau cimetière de Wintzenheim :**

1<sup>er</sup> juillet 2019 : Achat de la concession section I Tombe 07 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320 €.

3 septembre 2019 : Achat de la concession section I Tombe 08 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320 €.

**Ancien cimetière de Logelbach :**

18 juillet 2019 : Achat de la concession section X Tombe 1 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160 €.

13 août 2019 : Renouvellement de la concession section Z Tombe 68 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320 €.

**Columbarium de Wintzenheim :**

13 septembre 2019 : Achat de la concession bloc B Case 17 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

29 juillet 2019 : Achat de la concession bloc B Case 18 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610 €.

**Columbarium de Logelbach :**

6 août 2019 : Achat de la concession Colonne 1- Case 3 pour une durée de 30 ans pour un montant de 1220 €.

3. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

4. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

5. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** :

Cabinet d'avocats ADVEN – Conseils sur la procédure de PLU : 864 € et 1296 €

6. **Reprises d'alignement** : aucune décision

7. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.

8. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision

9. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision

10. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision

Fait à Wintzenheim, le 2 octobre 2019,

Le Maire,  
Serge NICOLE